



***LES DIFFÉRENTES COOPÉRATIONS
DE SÉCURITÉ
ET
DE DÉFENSE
EN
MÉDITERRANÉE :***

***Peut-on envisager une politique commune
sous l'égide de l'Union européenne ?***

**Mémoire de géopolitique
du commandant Fabien LEFEBVRE
dans le cadre du séminaire « Méditerranée »**

Directeur : Amiral Coustillière

Mars 2006

FICHE DOCUMENTAIRE

1. Les différentes coopérations de sécurité et de défense en Méditerranée : peut-on envisager une politique commune sous l'égide de l'Union européenne ?
2. 2006_memoire_geop_politique européenne en Méditerranée _Lefebvre
3. Commandant, armée de l'air, LEFEBVRE Fabien, France
4. Mars 2006
5. Division A – groupe A5
6. Mémoire de géopolitique
7. Les nombreuses initiatives de coopération dans le domaine de la sécurité et de la défense entre les deux rives de la Méditerranée démontrent l'intérêt des pays européens et plus généralement de l'occident pour cette région. En effet, les enjeux stratégiques sont multiples : libre échange au carrefour de trois continents, approvisionnement énergétique, développement économique. L'instauration d'une paix durable, d'une stabilité propice au développement politique, social et économique constituent donc un objectif prioritaire de l'Union européenne (UE). Paradoxalement, la diversité mais également la disparité des coopérations sous-tendent une certaine inefficacité des démarches engagées depuis la fin de la guerre froide. Dans le domaine de la sécurité et de la défense, l'Europe doit refonder les relations entre le nord et le sud sur la confiance mutuelle concrétisées par des partenariats sous régionaux, coopératifs et équilibrés se démarquant de la démarche actuelle qui favorise les intérêts du nord et se limite bien souvent depuis le 11 septembre 2001 aux aspects sécuritaires comme les luttes contre le terrorisme, la prolifération d'armes ou l'immigration clandestine. Concomitamment, la création d'une institution dédiée et permanente au sein de l'UE dans le cadre éprouvé du processus de Barcelone doit présider à la mise en œuvre de cette politique européenne de sécurité et de défense en Méditerranée (PESMéd).
8. Méditerranée, Politique de défense et de sécurité en Méditerranée, Processus de Barcelone, « 5+5 », Dialogue méditerranéen de l'OTAN, coopération de sécurité et de défense en Méditerranée, politique euro-méditerranéenne.

SOMMAIRE

PREMIÈRE PARTIE :

ENJEUX STRATEGIQUES DE DEFENSE ET DE SECURITE DANS LE BASSIN MEDITERRANEEN

Des menaces sérieuses à traiter
Des menaces directes contre l'UE faibles
Des menaces sur les intérêts vitaux de l'UE
Bilan des enjeux et des risques stratégiques en Méditerranée

DEUXIÈME PARTIE :

COOPERATIONS EXISTANTES DANS LE DOMAINE DE LA SECURITE ET DE LA DEFENSE EN MEDITERRANEE

Coopérations bilatérales
Coopérations multilatérales
Vision stratégique américaine
Perceptions « sudistes »

TROISIÈME PARTIE :

PERSPECTIVE DE POLITIQUE EUROPEENNE DE DEFENSE ET DE SECURITE EN MEDITERRANEE SOUS L'EGIDE DE L'UE

Une nouvelle politique au sein d'un processus de Barcelone adapté
Organisation et financement
Propositions de coopération en matière de sécurité et de défense

INTRODUCTION

Depuis la fin de la guerre froide, les initiatives en Méditerranée pour en faire un espace de paix et de stabilité se sont multipliées avec plus ou moins de succès : dialogue « 5+5 », UMA¹, partenariat euro-méditerranéen de l'UE², dialogue méditerranéen de l'OTAN³, forum méditerranéen de l'OSCE⁴. En dépit des enjeux stratégiques et d'une instabilité chronique dans cette région, les volets sécurité et défense de ces coopérations multilatérales sont restés relativement limités, souvent inefficaces et très dispersés. Finalement, les démarches les plus efficaces et les plus appréciées sont encore les coopérations bilatérales.

Les attentats du 11 septembre 2001, l'émergence du terrorisme transnational d'Al-Qaeda, les guerres en Irak et en Afghanistan, ont modifié les équilibres stratégiques dans le monde. L'Afrique du Nord et la rive orientale de la Méditerranée n'ont pas été épargnées par ces bouleversements. Outre des éléments positifs indiscutables comme la dé-prolifération libyenne, le retrait des troupes syriennes au Liban, l'évolution des sociétés vers plus de démocratie⁵, un climat de défiance entre l'occident et le monde arabe s'est développé. Les relations entre les Etats-Unis et les pays arabes sont entachées d'une crise de confiance aiguë. Parallèlement, la rive sud est confrontée aux problématiques récurrentes de la faiblesse des économies, du poids démographique et des conflits locaux. De plus, des contentieux persistants entre pays et l'autoritarisme de certains régimes conduisent à une fragmentation au sud qui bloque le processus d'intégration régionale indispensable au dialogue multilatéral.

L'UE connaît elle-même des difficultés majeures. La tendance des Etats européens est au repli national compte tenu des difficultés économiques et financières⁶. Faute de disposer des outils nécessaires mais aussi en l'absence d'une vision stratégique commune, l'Europe politique⁷ a du mal à se concrétiser. En particulier, sur la question méditerranéenne, des divergences d'intérêts et d'objectifs perdurent. Les Etats préfèrent toujours les relations bilatérales aux actions plus ambitieuses réalisées en partenariat. La perspective d'une politique européenne de sécurité et de défense en Méditerranée (PESMéd) sous l'égide de l'UE apparaît donc bien compromise dans ce contexte.

¹ Union du Maghreb Arabe

² Union européenne

³ Organisation du Traité de l'Atlantique Nord.

⁴ Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe.

⁵ En 2005 ont eu lieu des élections libres en Palestine, en Arabie saoudite, et en Irak.

⁶ Le vote du budget de l'exercice 2007-2013 de l'Union européenne a été réalisé « in extremis » fin 2005.

⁷ Le refus français et néerlandais du projet de nouvelle constitution européenne en 2005 confirme ce constat.

Et pourtant, il existe de multiples raisons d'être confiant en l'avenir. Le domaine de la sécurité et de la défense est particulièrement propice à rassembler les acteurs du nord comme du sud autour d'intérêts communs comme la lutte contre le terrorisme, l'immigration illégale, ou la criminalité organisée. Par ailleurs, la PESD⁸ bénéficie d'un fort consensus politique, d'une légitimité auprès des populations et d'une certaine crédibilité au regard du succès des dernières opérations de l'UE. Paradoxalement, pendant que l'Europe politique stagnait, des avancées réelles ont été réalisées ces dernières années dans la construction de l'Europe de la Défense. En outre, forte de ses liens historiques et culturels avec les pays du sud, de sa proximité géographique, l'UE dispose indéniablement d'une réelle légitimité pour mettre en œuvre une politique ambitieuse de sécurité et de défense en Méditerranée. « *La Méditerranée est d'abord l'affaire de ses riverains et donc de l'UE*⁹ ».

Dans cet environnement complexe où se mêlent méfiance du sud mais aussi intérêts partagés dans le domaine de la sécurité et de la défense, l'Europe doit se positionner comme une partenaire crédible, dénuée d'arrière pensées et faire valoir sa différence par rapport à la stratégie américaine. La PESMéd doit reposer sur un partenariat équilibré, coopératif et adapté aux particularismes des pays concernés. En outre, ce partenariat doit être circonscrit régionalement afin d'assurer la cohésion entre les deux parties. Elle sous-tend une coordination étroite des actions de coopération au niveau d'une instance européenne *ad hoc* dans le cadre d'une démarche plus globale prenant en compte les volets économiques, culturels, sociaux, humains. Dans cette perspective, la PESMéd pourrait être mise en œuvre en « inter pilier » par une structure permanente de l'UE afin d'assurer la globalité des actions et d'en dégager les financements nécessaires. Enfin, elle devrait s'inscrire au sein du volet sécurité et défense du processus de Barcelone qui constitue d'ores et déjà une coopération riche de dix années d'expérience.

Ce mémoire de géopolitique a pour objectif d'étudier les intérêts de l'UE dans la région méditerranéenne et les menaces potentielles qui pèsent sur eux, puis d'examiner les coopérations actuelles et leur bilan dans le domaine de la sécurité et de la défense afin de mettre en évidence des convergences d'intérêts et la faisabilité d'une politique de sécurité commune euro-méditerranéenne. Enfin, au lendemain du dixième anniversaire du processus de Barcelone, il sera intéressant de déterminer les objectifs de la PESMéd et d'élaborer des propositions de coopérations concrètes et les instruments possibles de sa mise en œuvre.

⁸ Politique Européenne de Sécurité et de Défense

⁹ Amiral LANXADE Jacques ; « La Méditerranée : un grand défi pour l'Europe » ; Les cahiers de Mars, n°185, 3^{ème} trimestre 2005.

PREMIERE PARTIE

ENJEUX STRATEGIQUES DE DEFENSE ET DE SECURITE DANS LE BASSIN MEDITERRANEEN

« La région Méditerranée cristallise les grands problèmes de relations internationales »¹⁰ comme la stagnation économique des pays du sud, l’immigration illégale, le terrorisme, la criminalité internationale, le trafic de drogue, la prolifération d’armes, le conflit israélo-palestinien, etc. Les enjeux stratégiques de cette région liés à la sécurité et à la défense prônent indéniablement pour la mise en œuvre d’une politique européenne de sécurité et de défense en Méditerranée (PESMéd). Toutefois, si les crises demeurent une préoccupation majeure, le risque principal est l’accroissement de la fracture entre le nord riche et le sud pauvre. Cette fracture est une source de maux bien plus graves. Ce constat implique d’élaborer une réponse globale, ne se limitant pas aux champs de la sécurité et de la défense, pour assurer durablement la paix et la stabilité en Méditerranée.

1.1 Des menaces sérieuses à traiter

1.1.1 Risque de crise économique majeure dans les pays du sud

Le risque de crise économique majeure déstabilisant la rive sud de la Méditerranée n’est pas négligeable. En effet, les inégalités sont importantes : la vitalité économique, financière, industrielle et commerciale de l’UE, s’oppose à la pauvreté endémique des zones sud de la Méditerranée. L’enjeu pour l’UE est donc de réduire la fracture entre nord et sud en termes de développement par un renforcement de l’aide économique. En outre, ces différences de développement économique se traduisent par des disparités importantes en matière de dépenses de l’Etat consacrées à la défense et donc de préparation et de capacités opérationnelles des forces armées. Ces déséquilibres de forces sont préjudiciables à la stabilité dans la région. Le tableau ci-après illustre l’écart de développement économique entre le nord et le sud.

	UE	Pays du Sud ¹¹
Alphabétisation	99 %	76 %
Part du PIB mondial	28 %	1.66 %
PIB/hab (\$/hab)	19 868	3 279
Taux chômage	8.9 %	16.1 %
Inflation	2.5 %	4.9 %

Source annuaire économique géopolitique mondial 2005

Ces disparités économiques ont encouragés d’important flux migratoires dans le sens sud-nord qui constituent une source d’inquiétude pour l’Europe.

¹⁰ FALZONE Christian-Charles, alors général de division, sous-chef relation internationales de l’état-major des armées ; « *Regard d’un officier sur la Méditerranée* » ; Revue Défense Nationale, février 2006, n°2 .

¹¹ Algérie, Egypte, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Syrie, Tunisie.

1.1.2 La maîtrise démographique et le contrôle des flux migratoires

Le peuplement de l'espace méditerranéen présente des déséquilibres importants y compris entre les pays du sud eux-mêmes. La Libye est un désert humain comparée à la croissance démographique du Maghreb et de l'Égypte. La fracture démographique entre le nord et le sud de la Méditerranée est également avérée. Les jeunes ayant moins de quinze ans représentent 16% de la population de l'UE contre 32% au Sud. L'indice fécondité est de 1.5 au sein de l'UE contre 3.3 au Sud. Compte tenu de la mondialisation, de la liberté des échanges, de la globalisation des flux humains et matériels, les intérêts des pays riverains de la Méditerranée deviennent aussi ceux de l'UE. Toutefois, il faut nuancer cette analyse. La démographie en Afrique du Nord ne représente pas une véritable menace à long terme. En effet, hormis l'Égypte qui n'a pas amorcé sa transition démographique, les populations du Maroc, de l'Algérie, de la Tunisie et de la Libye devraient diminuer à compter de 2030. Ainsi, depuis une quinzaine d'années, le nombre d'enfants par famille diminue et se stabilise aujourd'hui en dessous de trois suivant l'évolution des sociétés occidentales. En revanche, « *l'économie ne sera pas au rendez-vous de la démographie* »¹². D'ici à 2030, la moitié de la population du Maghreb aura moins de quinze ans. L'économie sera incapable « d'absorber » l'excédent de jeunes en leur fournissant notamment du travail. Leur situation sociale risque de se dégrader d'avantage créant un terreau idéal à l'islamisme radical et provoquant une fuite des populations vers les régions du nord plus attrayantes. L'urbanisation excessive (60% en Algérie, 86% en Libye), de surcroît le long du littoral ou du Nil, aggrave encore la situation économique, environnementale et sociale des pays d'Afrique de nord. En conséquence, davantage que la maîtrise démographique, le contrôle des flux migratoires dans la région Méditerranée constitue un enjeu stratégique pour l'UE. Les récentes crises humanitaires sur les enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla assaillies par des immigrés d'Afrique noire démontrent la gravité du sujet. Il s'agit pour les pays riverains de la façade sud de la Méditerranée de contrôler et de surveiller les frontières au profit de tous les pays membres de l'UE. Pourtant, tous les pays européens n'ont pas la même conscience des risques liés à cette frontière. La difficulté réside dans la prise de conscience collective de la nécessité d'adopter une politique communautaire dans ce domaine malgré des divergences ou un intérêt variable en fonction des pays. La région Méditerranée se caractérise par de multiples fractures mais aussi par des risques d'instabilités et de tensions importants : proliférations d'armes, régimes autoritaires et un grand nombre de conflits régionaux persistants.

1.1.3 Menace d'instabilité et de tensions chroniques

Le risque d'une militarisation excessive y compris de prolifération d'armes de destruction massives doit être pris en compte. L'Égypte a été soupçonnée en février 2005 de réaliser des expérimentations d'enrichissement non déclarées; l'enquête menée par l'AIEA¹³ a permis de les dédouaner. Des tentatives sérieuses du régime libyen pour développer l'arme nucléaire ont pu être démontrées, principalement au travers de l'affaire du navire « BBC China » intercepté alors qu'il devait livrer une

¹² Jean François DAGUZAN ; Conférence sur le thème « Démographie, économie, développement : l'enjeu stratégique de l'Afrique du nord » ; Séminaire de la Fondation pour la Recherche Stratégique sur « L'Afrique du Nord : stabilité et instabilité au XXI^{ème} siècle » en janvier 2006.

¹³ Agence Internationale de l'Énergie Atomique

centrifugeuse en Libye puis des révélations du Pakistanais Abdul Qadeer Khan. Désireuse de se libérer au plus tôt des sanctions internationales, la Libye a annoncé officiellement en décembre 2003 l'abandon de tout programme nucléaire, bactériologique et chimique et adhéré peu après au traité relatif aux essais. Ces événements et la crise iranienne actuelle tendent à démontrer que le risque de prolifération dans la région ne peut être écarté.

La fracture politique est indéniable malgré des évolutions positives vers plus de démocratie constatées récemment en Palestine, en Arabie Saoudite ou encore en Irak avec l'avènement d'élections libres. Toutefois, les régimes de tradition démocratiques de l'UE s'opposent majoritairement aux pouvoirs autoritaires du Sud créant un espace d'une grande hétérogénéité. Les pays du sud souffrent d'un manque d'institutions démocratiques, d'une corruption endémique, du clientélisme et d'une paupérisation des classes populaires. Cette situation réduit la crédibilité et la légitimité des régimes actuels et créent un terreau pour les extrémismes de toutes sortes. Pris en défaut, les autorités cherchent à détourner l'attention des populations en accusant l'occident des maux qui touchent leur société. Ainsi, on assiste à une résurgence des revendications nationalistes, ethniques ou religieuses qui constituent autant de fractures et de facteurs d'instabilité.

En dépit d'avancées concrètes dans le processus de paix concernant le conflit israélo-palestinien (retrait des colonies israéliennes de la bande de Gaza, organisation d'élections libres en Palestine, etc.), l'avènement du Hamas au pouvoir, considéré comme une organisation terroriste par Israël, relance la rivalité entre les deux adversaires. En conséquence, l'obtention d'un consensus dans les instances où ils cohabitent semble difficile. De même, la question chypriote envenime les relations entre la Turquie et la Grèce et compromet la mise en œuvre d'une politique européenne commune et le dialogue entre l'UE et l'OTAN. La question de l'intégration de la Turquie dans l'Europe modifiera certainement la position de l'UE sur ce dossier et plus globalement sur les questions méditerranéennes. La crise du Sahara occidental source de tension entre l'Algérie et le Maroc mérite plus que jamais d'être résolue par l'UE pour plusieurs raisons. La population sahraouie dans son ensemble se radicalise et les revendications indépendantistes ne concernent plus uniquement les militants du Front Polisario. Le Sahel est devenu un refuge des terroristes provoquant un regain d'intérêt des américains pour la région. Un succès américain à la barbe de l'UE serait un nouvel aveu de son impuissance politique en Afrique du nord. L'intervention américaine récente pour la libération des quatre cents derniers Marocains détenus par le Front Polisario démontre l'efficacité de la diplomatie américaine capable de se rapprocher de l'Algérie tout en ménageant ses relations avec le Maroc. Enfin, ce conflit concerne l'Europe dans la mesure où il constitue un facteur de blocage de l'intégration maghrébine, sans laquelle un véritable partenariat ne pourra se développer entre les deux rives de la Méditerranée. Si l'Europe ne se saisit pas rapidement de la question, sa gestion risque de passer définitivement entre les mains des américains.

1.2 Des menaces directes contre l'UE faibles

1.2.1 Des menaces strictement militaires inexistantes.

Contrairement aux craintes d'un déplacement de la menace de l'Est vers le Sud avec la fin de la guerre froide, les menaces directes contre l'UE venant du sud ne sont pas avérées. En effet, militairement, malgré la montée en puissance des armées des pays du sud et de l'Est de la Méditerranée ces derniers ne disposent pas de capacités militaires suffisantes pour représenter une menace crédible. Et même en cas d'attaque la supériorité des pays du nord conduirait sans doute à une sévère défaite des pays du sud. Il est possible que certains pays riverains puissent se doter d'armes de destruction massive ou de capacité de missiles balistiques à moyen ou long rayon d'action mais il s'agirait de menaces dirigées d'abord contre leurs voisins du sud bien plus que contre les puissances du Nord. Dans certaines circonstances ces mêmes capacités pourraient être utilisées à des fins terroristes mais l'alliance atlantique et les pays européens disposent d'une force de dissuasion imposante et des forces conventionnelles suffisantes pour pallier toutes attaques en provenance du sud. L'allocution sur la stratégie nucléaire française du président Chirac lors de sa visite aux forces aériennes, océanique et stratégiques à l'Ile Longue le 19 janvier 2006 conforte cette analyse :

« La dissuasion nucléaire [...] n'est pas destinée à dissuader des terroristes fanatiques. Pour autant, les dirigeants d'Etats qui auraient recours à des moyens terroristes contre nous, tout comme ceux qui envisageraient d'utiliser, d'une manière ou d'une autre, des armes de destruction massive, doivent comprendre qu'ils s'exposent à une réponse ferme et adaptée de notre part. Et cette réponse peut être conventionnelle. Elle peut aussi être d'une autre nature ».

1.2.2 Interdépendance économique « garde fou » d'actions hostiles

Les économies des deux rives de la Méditerranée sont mutuellement dépendantes. Ainsi, 60 à 80% des échanges économiques du sud sont réalisés avec l'Europe contre 3% seulement avec les pays du sud eux-mêmes. L'Europe est donc un partenaire commercial vital pour chacun des pays du sud. En outre, la dominance des industries du textile et de l'agroalimentaire en concurrence directe avec la Chine, handicape le développement économique de la région. Toute agression des pays du sud contre l'UE irait donc contre leur intérêt compte tenu de l'interdépendance économique entre les deux rives de la Méditerranée. La seule menace réelle contre l'Europe réside finalement dans l'atteinte à la sécurité des citoyens européens vivant au sud en raison d'éventuels conflits sud-sud. Sur le plan idéologique, la menace de l'extrémisme islamiste et du terrorisme ne doivent pas être exagérés non plus. Les radicaux extrémistes sont plus préoccupés par la lutte interne de purification et de prise de contrôle du pouvoir au sein de leur propre pays que par le combat contre l'occident ou l'envie de nous convertir ou de nous conquérir. De plus, la politique équilibrée de l'UE au Moyen-Orient est appréciée dans le monde arabe et musulman en général. De nouveau le risque est à situer dans le sud en premier lieu. Plus probable que les menaces militaires, ce sont les menaces sur les intérêts économiques de l'UE par l'atteinte à la libre circulation en Méditerranée qu'il convient de prendre très au sérieux.

1.3 Des menaces sur les intérêts vitaux de l'UE

1.3.1 Menace sur la libre circulation en Méditerranée.

La Méditerranée est une mer fermée facilement navigable et contrôlable constituant un axe de communication stratégique entre trois continents. Ses accès : canal de Suez, détroits de Gibraltar, du Bosphore et des Dardanelles, ont depuis toujours fait l'objet de rivalités, de tensions voire de conflits. Ils constituent un sujet de préoccupation majeur pour les occidentaux. La liberté des échanges et des communications dans l'espace Méditerranéen est essentielle à l'activité économique de l'UE. En effet, la Méditerranée est un véritable poumon pour l'économie européenne et pour celle du monde occidental en général. Alors que l'Union ne dispose pratiquement d'aucune ressources en hydrocarbure, le pétrole existe en Libye, Algérie et Egypte et du gaz naturel en Algérie. La Méditerranée est la route de transport des produits pétroliers et du gaz provenant du Golfe¹⁴, d'Afrique du nord et de la mer Caspienne. A titre d'exemple, le complexe portuaire de Fos-Marseille voit transiter plus de 60 % des minerais stratégiques nécessaires à la France et représente 16% du trafic maritime général. La consommation mondiale va encore augmenter à l'horizon 2030, les prix resteront donc élevés. Les revenus pétroliers et gaziers pour les pays d'Afrique du nord devraient encore augmenter¹⁵. En outre, les flux financiers pour le développement de l'industrie pétrolière et le transport représentent de 900 à 1000 milliard de dollars d'investissements potentiels¹⁶. L'Europe a donc un double rôle à jouer : participer à l'effort d'investissement vers le sud et aider les pays à gérer la rente pétrolière. Enfin, la dépendance de l'Europe vis-à-vis de l'Afrique du nord va augmenter de 50% aujourd'hui à 85% à l'horizon 2030. Mais cette tendance est valable pour les Etats-Unis et les puissances émergentes telles que la Chine, l'Inde et le Brésil. Parallèlement, les ressources deviennent de plus en plus rares. La concurrence entre les pays consommateurs devrait donc s'accroître. Le pétrole et son approvisionnement deviennent donc un enjeu stratégique majeur et la construction de réseaux de gazoduc en Méditerranée illustre cette tendance (annexe 1). L'Union et ses partenaires méditerranéens ont donc un intérêt commun à préserver la paix et la stabilité dans la région. A ce titre, l'enjeu énergétique peut constituer la base d'une véritable politique de sécurité et de défense commune euro-méditerranéenne plus que celui de l'immigration qui devrait davantage faire l'objet de politique socio-économique.

¹⁴ 30% des besoins énergétique de l'Europe et 33% du trafic pétrolier mondial transitent par la Méditerranée.

¹⁵ Ils s'élèvent à 39 milliard de dollar en 2005 pour l'Algérie.

¹⁶ Extrait de la conférence de Mr Nicolas Sarkis du Centre franco-arabe du pétrole sur « les conséquences de la rente pétrolière en Afrique du Nord » organisée par la FRS le 17 janvier 2006.

1.4 Bilan des enjeux et des risques stratégiques en Méditerranée

Le pourtour méditerranéen constitue une zone d'instabilité aux portes de l'UE résultat de nombreuses inégalités et de fractures entre le sud et le nord. Ces fractures créent des tensions entre les riverains du nord et ceux du sud de la Méditerranée car les premiers sont souvent désignés comme les responsables des maux qui touchent les seconds. Cette situation est de plus en plus critique pour le nord et les régimes des pays du sud eux-mêmes dont les populations, en raison de la circulation des hommes, des idées ou des images, ont parfaitement connaissance de ces inégalités, voire de ces injustices. Dans ce contexte, deux tendances opposées prédominent au sud de la Méditerranée. Une volonté d'émigrer vers l'eldorado européen pour trouver des conditions de vie meilleures. Un repli identitaire marqué par des revendications nationales, de l'intégrisme religieux, de la jalousie et parfois par le rejet de l'occident. Le premier provoque une immigration vers le Nord, de populations étrangères au système des sociétés démocratiques libérales et qui ont du mal à s'intégrer. Le second crée un climat de défiance préjudiciable à l'instauration d'un dialogue pérenne entre les deux rives de la Méditerranée. L'échec des coopérations entre le nord et le sud réside souvent dans les différences d'appréciation et d'intérêt que chacun porte sur les facteurs d'instabilités en Méditerranée. Le nord focalise sur les aspects sécuritaires tandis que les aspects économiques retiennent davantage l'attention du sud. Pour autant, ce partenariat euro-méditerranéen est incontournable. Les enjeux et les risques stratégiques majeurs en Méditerranée évoqués l'imposent. Ils sont principalement d'ordres économiques puisqu'ils sont liés à la libre circulation des biens, des marchandises et surtout au libre accès aux ressources énergétiques du Golf et d'Afrique du Nord. Toutefois, les luttes contre la prolifération d'armes, la criminalité organisée et les trafics, le terrorisme, l'intégrisme religieux, les régimes autoritaires et l'immigration illégale sont également prépondérants et finalement indissociables des aspects économiques. Enfin, des contentieux persistants peuvent dégénérer à tout moment. En conséquence, la politique euro-méditerranéenne doit être globale. Elle doit intégrer les dimensions socio-économiques, politiques, culturelles, écologiques mais également une politique de sécurité militaire « hard » afin d'assurer que les menaces militaires directes sur l'Europe restent inexistantes. Elle doit permettre de prévenir et de résoudre les conflits sud-sud qui perturbent la coopération euro-méditerranéenne et surtout qui pourraient créer des dommages collatéraux susceptibles d'entraver la libre circulation en Méditerranée. Concomitamment au développement économique du sud, un rapport de force équitable en matière de défense doit être instauré entre les différents acteurs du sud afin d'aboutir à un équilibre militaire, condition *sine qua none* de paix et de stabilité durables. Dans cette perspective, la militarisation de la région et en parallèle les actions contre la prolifération et pour le désarmement doivent être réalisées. Enfin, l'Europe doit se doter de procédures et d'instruments de gestion de crise adaptés à la région méditerranéenne.

DEUXIEME PARTIE

COOPERATIONS EXISTANTES DANS LE DOMAINE DE LA SECURITE ET DE LA DEFENSE EN MEDITERRANEE

Après la chute du mur de Berlin l'attention des occidentaux s'est progressivement tournée vers le sud comme en témoignent les nombreuses initiatives lancées pour assurer la stabilité de la région. Outre, les coopérations bilatérales qui tendent à être intégrées à des démarches plus globales, deux initiatives multilatérales majeures ont marqué ces dix dernières années : le processus de Barcelone de l'UE et le dialogue méditerranéen de l'OTAN. En outre, la vision américaine en Méditerranéen de Grand Moyen-Orient¹⁷, mérite un développement particulier pour appréhender les différences fondamentales entre les conceptions européennes et américaines et de mettre en évidence d'éventuelles rivalités ou complémentarités.

2.1 Coopérations bilatérales avec les pays du sud

Les pays européens ne portent pas tous le même intérêt pour le bassin méditerranéen. Pour s'en convaincre, il suffit d'examiner les coopérations bilatérales et l'on constate que seules celles des pays riverains présentent un intérêt et méritent d'être étudiées. En outre, ces relations bilatérales sont relativement similaires car elles concernent la formation du personnel, des visites, des réunions d'Etats-majors, etc. Seules les zones d'intérêts diffèrent pour des raisons politico-stratégiques ou socio-économiques bien légitimes. L'Espagne et le Portugal entretiennent des relations privilégiées avec le Maroc, l'Algérie et la Tunisie. L'Italie et sa position centrale est tournée vers la Libye, l'Egypte et Malte. La France pour l'essentiel, coopère avec les pays du Maghreb. Enfin, de nombreux pays membres de l'OTAN intègrent leurs coopérations bilatérales dans le champ plus large du dialogue méditerranéen qui sera développé ultérieurement (Grande-Bretagne, Turquie, Grèce, Allemagne). La coopération bilatérale française étant suffisamment démonstrative pour dégager les limites et les atouts de ce type de coopération, l'étude de cette partie portera essentiellement sur le cas national. Toutefois, les grandes orientations des politiques bilatérales méditerranéennes de l'Italie, de l'Espagne de la Grèce et du Portugal seront données succinctement pour identifier d'éventuelles convergences d'intérêts. Le but n'est évidemment pas de faire un catalogue exhaustif des coopérations bilatérales existantes en Méditerranée.

¹⁷, L'administration Bush lance en 2003 un plan de réforme pour un Grand Moyen-Orient visant la démocratisation et l'ouverture économique d'une vaste région allant de la Mauritanie au Pakistan à travers la lutte contre l'analphabétisme, la promotion de la femme et le soutien à l'initiative économique privée.

2.1.1 Coopération bilatérale française en Méditerranée

« *Les peuples de la région, en raison de leur histoire, de leur culture, et de leur identité, n'acceptent ni ingérence, ni stigmatisation, ni amalgames. Mais ils aspirent à des coopérations équilibrées et confiantes avec le reste du monde*¹⁸ ». C'est dans cet esprit que la France conduit avec l'ensemble des pays du sud¹⁹ de la Méditerranée une politique active en matière de sécurité et de défense au travers de nombreuses coopérations bilatérales respectant l'identité et la perception propres des pays concernés. Ainsi, la France participe à des actions classiques de formation, notamment des élites. Elle organise des visites, des rencontres d'état-major et des échanges au niveau stratégique avec l'Algérie, le Maroc, et la Tunisie. L'originalité de notre coopération réside dans la confiance accordée à nos partenaires. C'est notamment le cas pour l'exercice franco-égyptien *CLEOPATRE* co-organisé par les armées respectives qui en partagent la planification et la conduite opérationnelle. Lors de l'exercice franco-tunisien *AMITIE*, nos partenaires développent eux-mêmes un poste de commandement interarmées avec le soutien français. L'exercice annuel *RAIS HAMIDOU* avec l'Algérie concrétise la coopération entre les deux marines dans le domaine de la surveillance et de la sécurité maritime. Il a permis en 2005, la mise en place d'un centre de commandement à terre, intégré et mixte, et l'embarquement croisé d'officiers observateurs. L'armée de l'air et la Marine entretiennent des relations régulières dans le domaine de l'entraînement interarmées avec l'Egypte au cours de l'exercice *BRIGHT STAR* organisé par les américains.

La particularité de la coopération bilatérale française est de ne pas cantonner nos partenaires du sud à des rôles d'observateurs. Outre la réelle plus value tirée de cette responsabilisation par rapport aux exercices classiques de l'OTAN ou de l'UE, les pays du sud concernés renforcent leur crédibilité internationale. Elle est donc indéniablement plus efficace et mieux appréciée que celles réalisées en multilatérale. Néanmoins, le renouvellement, le dynamisme et enfin l'intérêt opérationnel militaire de ces échanges restent souvent limités. Un axe d'effort vers la Méditerranée orientale (Egypte, Jordanie, Israël) est sans doute souhaitable pour les revaloriser.

2.1.2 Coopération bilatérale italienne en Méditerranée

Les préoccupations majeures de l'Italie concernent le problème de l'immigration clandestine et en particulier l'infiltration de ces populations par des terroristes de mouvance islamique par voie maritime au départ de la Libye et de la Tunisie vers ses côtes sud. Au plan militaire, l'essentiel de l'action de l'Italie est réalisée dans les pays du Machrek : escale et accueil de bâtiments, activités avec les partenaires libyen, algérien, marocain, tunisien, participation à des forums de réflexion, formation d'officiers à l'académie navale de Livourne et dans les écoles d'enseignement supérieur de défense, homologues du CID²⁰ et de l'IHEDN²¹, pour Algérie, Tunisie, Egypte. Plus généralement, l'Italie semble décidée à jouer un rôle de plus en plus important en Afrique et d'afficher cette nouvelle ambition au sein de l'UE et de l'OTAN.

¹⁸ Discours de M. JACQUES CHIRAC, Président de la République, lors de l'ouverture de la XIIIème conférence des ambassadeurs au palais de l'Elysée le 29 août 2005.

¹⁹ A l'exception de la Libye

²⁰ Collège Interarmées de Défense.

²¹ Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale.

2.1.3 Coopération bilatérale espagnole en Méditerranée

L'Espagne se concentre principalement sur les pays du Maghreb. Les relations hispano-marocaines sont riches avec la présence de nombreux stagiaires dans les écoles militaires respectives malgré des points de litige soumis à l'arbitrage de l'ONU (Ceuta et Melilla, Sahara espagnol). On assiste, également à un rapprochement surtout économique avec l'Algérie.

2.1.4 Coopération bilatérale grecque en Méditerranée

La Grèce entretient des contacts étroits avec l'Égypte comme en témoigne la présence à Athènes d'une mission militaire égyptienne. Ainsi, un navire égyptien effectue chaque année au moins une escale au Pirée. La proximité géographique et des sujets d'intérêts communs en Méditerranée orientale comme les trafics, l'immigration clandestine, l'agitation islamique, expliquent ces liens privilégiés. Par ailleurs, il faut aussi noter la reprise récente des relations avec la Libye, de façon analogue à d'autres pays occidentaux. Hors du champ méditerranéen, l'engagement grec dans l'opération ARTEMIS et plus récemment au Darfour est révélateur de l'évolution de la politique de défense grecque qui conçoit aujourd'hui des opérations en Afrique dans un cadre légal multinational et de préférence onusien.

2.1.4 Coopération bilatérale portugaise en Méditerranée

Le Portugal opère un rapprochement avec les pays du Maghreb notamment avec l'Algérie, le Maroc et récemment la Libye dans le cadre de l'ouverture en juillet 2005 de l'ambassade du Portugal à Tripoli. Au bilan, il porte peu d'intérêts à la région méditerranéenne même si compte tenu de son passé colonial, il entend bien jouer un rôle moteur dans les relations Union africaine-UE. Toutefois, dès lors qu'il s'agit de défense, le Portugal s'en remet à l'OTAN pour régler les éventuels problèmes.

2.1.2 Bilan des coopérations bilatérales en Méditerranée

Les coopérations bilatérales sont indéniablement plus efficaces que celles réalisées en multilatérale au sein de l'UE ou de l'OTAN. Le poids de la structure technocratique et administrative de ces instances compromet souvent une mise en œuvre rapide et simple, caractéristique essentielle de ces échanges. De plus, les coopérations bilatérales permettent de mettre œuvre des partenariats adaptés prenant en compte l'environnement, les besoins et les spécificités de chaque pays. Dans le domaine de la coopération militaire, les pays du sud sont particulièrement sensibles à la prise en compte de leurs véritables besoins et de ne pas limiter, par exemple, les propositions à de la vente sur étagères de matériels militaires. Ainsi, les activités bilatérales sont très appréciées et concrètes pour les pays du sud particulièrement lorsqu'ils sont engagés eux-mêmes dans l'organisation ou la conduite de l'activité. Les relations bilatérales seront donc vraisemblablement conservées quelque soit l'évolution de la politique euro-méditerranéenne. Toutefois, on pourra reprocher malgré tout un certain manque d'ambition comparée aux enjeux.

2.2 Coopérations multilatérales en Méditerranée.

2.2.1 L'UEO²² et les EUROFOR²³.

L'EUROMARFOR²⁴ est une force maritime européenne créée officiellement le 15 juin 1995 et composée de navires Français, Italiens, Espagnols et Portugais. Elle est déclarée « force relevant de l'UEO » et employée principalement dans ce cadre bien qu'elle puisse participer aux opérations de l'OTAN ou de l'UE. Les missions de l'EUROMARFOR sont des missions du temps de crise. Ses forces peuvent être utilisées pour des missions humanitaires et d'évacuation de ressortissants, des missions de maintien de la paix, des missions de combat pour la gestion des crises, y compris des opérations de rétablissement de la paix. L'entrée en action de l'EUROMARFOR ne peut résulter que d'une décision commune aux pays membres. L'EUROMARFOR est une force non permanente, composée des moyens des marines participantes ; c'est aussi une force pré structurée qui peut réunir sous faible délai un grand nombre de navires. Il s'agit également d'un noyau opérationnel que les autres marines européennes peuvent intégrer sans délai ni contraintes. Sa zone d'action n'a pas de limites géographiques ; elle peut intervenir dans tout conflit ou crise. Les attentats du 11/09/01 ont relancé son emploi. Ainsi, elle a été engagée fin 2002 en Méditerranée orientale pour l'opération COHERANT BEHAVIOUR puis de février 2003 à décembre 2004 au large de la corne de l'Afrique, pour l'opération RESOLUTE BEHAVIOUR dans le cadre de l'opération ENDURING FREEDOM de lutte contre le terrorisme. En avril 2005, des unités « guerre des mines » de l'EUROMARFOR ont fait escale au Maroc, dans le port de Casablanca. Cette première visite au Maroc était destinée principalement à présenter leurs activités et renforcer les liens amicaux et la confiance des marines européennes du sud avec la marine marocaine. Elles furent l'occasion d'échanges dans les domaines de la formation et de l'entraînement. Ce partenariat peut être considéré comme précurseur en matière de politique de défense en Méditerranée puisqu'il a été lancé en 1995 mais les succès rencontrés aujourd'hui ne doivent pas occultés les erreurs commises au début de cette aventure. En effet, la création des EUROFORCES a suscité une réaction de méfiance, voire d'hostilité, en Libye, mais aussi en Tunisie et au Maroc. Ainsi, la première mission MEDSUD de l'EUROMARFOR en juin 1997 s'est soldée par un échec, les divers pays d'Afrique du Nord contactés n'ayant pas donné suite aux propositions d'escales émises par les pays participant. Afin de circonscrire au plus vite cette attitude, les Etats concernés ont engagé une action d'information et d'explication à l'intention des pays de la rive sud de la Méditerranée. Aussi, un des enseignements des EUROFOR est la nécessité de lancer impérativement ce type d'initiative en concertation étroite avec les pays du sud du bassin méditerranéen par une large campagne d'information dans laquelle la possibilité de leur participation à terme à ces forces resterait ouverte.

²² L'Union de l'Europe occidentale, créée le 17 mars 1948 par le traité de Bruxelles, comptait dix membres lorsqu'elle décida le 13 novembre 2000 de s'effacer devant l'UE, qui hérite de son potentiel.

²³ European force

²⁴ European maritime force

2.2.2 Dialogue méditerranéen de l'OTAN

En 1994, le conseil de l'Atlantique Nord formalise sa volonté de rapprochement avec les pays de la rive sud de la Méditerranée dans les domaines de la politique et de la sécurité. Les objectifs stratégiques de l'OTAN sont une meilleure connaissance mutuelle notamment en terme de besoin sécuritaire des pays du sud et d'accroître la stabilité dans la région. Cette initiative recueille l'adhésion de cinq partenaires : Egypte, Israël, Maroc, Tunisie, Mauritanie, rejoints par la Jordanie en 1995 puis par l'Algérie en 2000. La coopération entre l'OTAN et chacun des partenaires s'effectue au sein d'instances politique et militaires respectivement le Groupe de coopération méditerranéen et le Groupe de travail du comité militaire. Ces échanges se concrétisent par un plan de travail annuel dans des domaines variés tels que l'information, les plans civils d'urgence, les affaires scientifiques et d'environnement, la gestion des crises et les activités de coopérations purement militaires. En pratique, le Dialogue privilégie les activités bilatérales « 26 + 1 » même si aucune règle n'est définie dans ce domaine et que des réunions multilatérales sont organisées. Le sommet d'Istanbul de juin 2004 marque le renforcement des relations avec les pays du sud ainsi qu'un élargissement vers l'Est avec l'ICI²⁵. La première évolution met l'accent sur l'amélioration de l'interopérabilité militaire et sur le soutien aux réformes de la défense. L'ICI s'adresse aux membres du conseil de coopération du Golfe²⁶ et vise à accroître l'influence de l'OTAN dans la région. Compte tenu des réticences voire de l'hostilité des membres du dialogue méditerranéen eux-mêmes mais également des critiques de certains membres de l'OTAN dont la France qui voit dans l'ICI le prolongement du projet de Grand Moyen-Orient américain, ce processus reste indépendant et risque de rester une coopération unilatérale de l'OTAN avec des pays bien ciblés pour leur intérêt stratégique. Des réunions au niveau des chefs d'Etat ou des ministres devrait raffermir le dialogue politique. L'OTAN cherche à transformer le dialogue méditerranéen en véritable partenariat à l'instar du PpP²⁷ proposé aux pays de l'ex-empire soviétique mais sans volonté d'intégration à terme. Ainsi, le nombre d'activité a considérablement augmenté et élargi à de nouveaux domaines jusque là réservé à l'UE ou aux partenariats bilatéraux tels que la formation et les opérations civilo-militaires : cours, visites, colloques, séminaires, déminage humanitaire, dépollution, plan civil d'urgence. En outre, la participation aux exercices de gestion de crise en tant que « full participant » se généralise avec la participation aux conférences de planifications d'exercices.

²⁵ L'Initiative de la Conférence d'Istanbul vise à renforcer la stabilité dans la région du Moyen Orient élargi par des coopérations « à la carte » ouverte à tous les pays de la région (Bahrein, Koweït, Qatar, Emirats arabes unis, Arabie Saoudite, Oman) dans le domaine de la lutte contre le terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive. Un catalogue couvrant un large éventail d'activités est proposé à l'instar du Dialogue méditerranéen dans un souci permanent de satisfaction mutuelle.

²⁶ EAU, Koweït, Bahrein, Arabie Saoudite.

²⁷ Partenariat pour la Paix : conçu en 1993 par l'OTAN, le PpP cherche à remplacer l'OSCE. Il veut associer dans un programme commun les structures militaires de l'OTAN, des anciens pays du Pacte de Varsovie et des pays neutres de l'OSCE. En 2002, vingt-sept pays en sont membres. Ses objectifs : doctrine commune pour le maintien de la paix; transparence dans les plans et budgets de défense nationaux; contrôle démocratique sur les forces de défense; exercices militaires et opérations humanitaires en commun.

Malgré un taux de participation en augmentation, grâce notamment à l'ouverture des partenaires aux exercices du PpP et aux aides financières de l'OTAN, le Dialogue méditerranéen est loin d'atteindre ses objectifs. En effet, l'instauration de la confiance est difficile dans le contexte actuel de réforme de l'OTAN et d'intervention américaine en Irak. La volonté pédagogique reste exclusivement du nord vers le sud ce qui conduit à une faible implication du sud. Le concept de forces d'action rapide (concept NRF²⁸) est perçu par les pays du sud comme une menace potentiel d'ingérence dans leur politique intérieure à l'instar des conflits au Kosovo ou en Irak. Enfin, la prépondérance de la vision stratégique américaine au sein de l'OTAN, l'organisation d'échanges essentiellement bilatéraux et leur réalisation essentiellement en Europe, la question israélo-palestinienne et le manque d'entente entre les pays du sud eux-mêmes sont autant d'obstacles à l'épanouissement du dialogue méditerranéen.

2.2.3 Le processus de Barcelone de l'UE.

Le Processus de Barcelone ou partenariat euro-méditerranéen (volet politique et sécurité) est né lors de la conférence euro-méditerranéenne des ministres des affaires étrangères qui s'est tenue à Barcelone les 27 et 28 novembre 1995. Il s'agit d'un partenariat entre les 25 membres de l'Union et dix Etats méditerranéens (pays du sud et de l'Est méditerranéen) : Algérie, Autorité palestinienne, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Syrie, Tunisie, Turquie. L'objectif majeur est de faire du bassin méditerranéen une zone de dialogue, d'échanges et de coopérations en vue de garantir la paix, la stabilité et la prospérité. Il s'agit notamment de créer une zone de libre-échange avant 2010, en signant au préalable des accords bilatéraux. Au-delà il s'agit de créer et développer des coopérations dans des domaines variés comme l'environnement, la prévention des risques naturels. Le 27 novembre 2005 à Barcelone à l'occasion du dernier sommet « euromed », l'UE et ses dix partenaires méditerranéens se sont mis d'accord sur un code de conduite contre le terrorisme, affirmant que *"le terrorisme ne peut jamais être justifié"* et sur un *"programme de travail"* sur cinq ans, incluant notamment la question de la régulation de l'immigration. En revanche, les 35 n'ont pu s'accorder sur une déclaration finale commune comportant des références au terrorisme et au conflit israélo-palestinien qui puisse satisfaire à la fois Israël et les pays arabes. La déclaration des présidents affirme leur *"engagement envers un règlement juste et équitable du conflit"* israélo-palestinien et pour l'établissement de *"deux Etats, Israël et la Palestine"* qui ne représente nullement une nouveauté sur le plan diplomatique. *« Le plan d'action sur cinq ans insiste sur la nécessité d'engager avec les Etats africains démunis des initiatives de développement afin de «fixer» sur place, grâce à la croissance économique, des populations qui sont irrésistiblement aimantées vers le nord »*²⁹. Ce sommet a été entaché par le faible niveau de représentation des leaders arabes et du premier ministre israélien alors que la quasi-totalité des leaders européens avaient fait le déplacement. Ainsi, l'autorité palestinienne (Mahmoud Abbas) et la Turquie (Recep Tayyip Erdogan) étaient représentées par leur plus haut responsable tandis que les présidents syrien, libyen, tunisien, égyptien et algérien, les rois marocain et jordanien et le premier ministre israélien (Ariel Sharon) étaient absents. En cause, il semble que *"la guerre en Irak contamine tout dans la région : les relations entre les pays arabes et les relations entre les pays arabes et l'Europe"*.

²⁸ Nato Response Force

²⁹ Alain BARLUET ; *« Euromed adopte un plan de lutte contre l'immigration clandestine »* ; Le Figaro du 29 novembre 2005.

Le bilan du processus de Barcelone est mitigé. Le premier volet de la Déclaration de Barcelone contient des objectifs ambitieux dans le domaine de la sécurité militaire, surtout quant à la prévention des conflits. Le projet de Charte euro-méditerranéenne pour la paix et la stabilité devait ajouter des institutions idoines et des mécanismes de gestions et de sortie de crise. Le deuxième volet concerne un partenariat économique et financier ayant pour objectif de créer une zone de libre échange à l'horizon 2010. Enfin, le troisième volet est socioculturel. En théorie, par ces trois volets, le partenariat euro méditerranéen est global prenant en compte toutes les dimensions de la sécurité. Il devait éviter les écueils d'une politique unilatérale européenne par une coopération et des échanges équilibrée et réciproques. Dans les faits, le volet politique et de sécurité a été paralysé en raison du conflit israélo-palestinien. Toutes les conférences euro-méditerranéennes ont été éclipsées par les crises successives du processus de paix. Les pays arabes attendent un engagement plus actif de l'Union dans la résolution de ce conflit et plus généralement dans les différends et les conflits au Moyen-Orient. En outre, les relations entre les pays du Nord et du Sud sont dominées par la méfiance. Ainsi, depuis le 11 septembre 2001, l'Europe s'est repliée sur elle-même en restreignant le dialogue nord-sud aux questions de sécurité et de l'aide au développement. Ainsi, la volonté de coopération européenne avec le sud de la méditerranéen s'est limitée au renforcement du contrôle des flux migratoires, réalisés par Bruxelles depuis mai 2004, à la lutte contre le terrorisme et l'immigration clandestine et à l'aide économique grâce aux programmes MEDA³⁰. Ce constat est corroboré par la mise en œuvre aux côtés des américains d'une politique sécuritaire engendrant une marginalisation des pays du sud et une défiance réciproque de part et d'autre de la Méditerranée. Parallèlement, l'ouverture à l'est s'est poursuivie avec le processus d'élargissement de l'UE notamment en matière d'aide financière et de liberté de circulation des travailleurs. Cette différence de traitement entre les pays de l'est de l'Europe et les pays du sud a certainement accentué le sentiment de rejet ressenti par ces derniers. A l'instar des opérations au Kosovo ou en Irak, les pays arabes craignent d'être les prochains théâtres d'opération de la politique interventionniste occidentale. Le développement de la PESD avec notamment la création de force de réaction rapide à l'instar de la FGE³¹, est généralement mal perçu par les pays du sud. Le principal obstacle à la coopération euro-méditerranéenne est aussi d'ordre structurel. En effet, les institutions européennes très bureaucratiques chargées de la conduite de la politique européenne en Méditerranée sont bien souvent éloignées des réalités humaines des pays concernés. Ce décalage trop important entre les acteurs en terme notamment de culture et de fonctionnement administratif crée au mieux une incompréhension et au pire un blocage dans les relations euro-méditerranéennes. Cependant, même si ce bilan peut paraître limité et décevant à différends égards, il ne faut pas oublier non plus que le partenariat euro-méditerranéen constitue le seul forum où Israël, la Syrie, et le Liban se rencontrent au niveau ministériel.

³⁰ MEsures D'Accompagnement :

- l'aide financière MEDA 1 s'est élevée à 3,5 milliard d'euros sur la période 1995 – 1999,
- MEDA 2 couvre la période 2000 – 2006 pour un engagement de 5,5 milliard d'euros,
- MEDA 3 pourrait s'élever à 9 milliard d'euros pour la période 2007 – 2010 et déboucher sur une zone de libre échange euro-méditerranéenne

³¹ Forces de Gendarmerie Européennes : force de 800 hommes (France, Italie, Pays-Bas, Portugal, Espagne) déployables en 30 jours avec état-major permanent à Vicenza.

2.2.4 Dialogue « 5 + 5 »

L'initiative « 5+5 »³² a été lancée par le ministre de la défense français à Lisbonne en septembre 2003 en réaction aux difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du volet « politique et sécurité » du processus de Barcelone. L'objectif affiché était de contourner les lourdeurs décisionnelles d'une collaboration à 35 en privilégiant un partenariat dans le domaine de la sécurité, resserré sur des pays volontaires, ayant des intérêts communs et décidés à coopérer. En outre, il s'agissait d'éviter les blocages inhérents au conflit israélo-palestinien en restreignant les acteurs au Maghreb. En décembre 2004, les ministres de la défense d'Algérie, d'Espagne, de France, d'Italie, de Libye, de Malte, du Maroc, de Mauritanie, du Portugal et de Tunisie ont signé à Paris une déclaration d'intention et un plan d'action pour 2005 dans le domaine de la sécurité. La déclaration d'intention marque la volonté d'actions de coopérations concrètes, réalisables à court terme au sein d'une structure légère de mise en œuvre. Cette dernière est composée des ministres de la défense au sommet, d'un comité directeur se réunissant deux fois par an chargés du suivi de l'exécution des actions et enfin de comités *ad hoc* d'experts chargés de l'organisation et de l'exécution des actions spécifiques. Le plan d'action concerne des activités opérationnelles basiques où les relations humaines sont privilégiées par rapport à la technique afin de ne pas bloquer les échanges faute d'interopérabilités. Ainsi, l'accent est mis sur la standardisation des procédures, le dialogue et la coordination afin de faciliter les échanges d'informations et la gestion des moyens en cas de crise. Il comprend trois volets : la surveillance maritime, la protection civile et la sécurité aérienne. La surveillance maritime a pour but de prévenir et de répondre à l'utilisation de la mer à des fins terroriste ou frauduleuses mais également à des catastrophes comme la pollution, les naufrages, et les accidents maritimes. La protection civile vise à coordonner le renfort des forces armées en cas de catastrophes naturelles. Enfin, la sécurité aérienne en Méditerranée vise à pallier le risque de terrorisme aérien en aidant les pays du Maghreb à mettre en œuvre les mesures de prévention et en facilitant les échanges d'informations entre centres de détection militaire des pays du sud et des pays de part et d'autre de la Méditerranée.

Concernant le bilan de l'initiative « 5+5 », on ne peut que souligner son efficacité. En effet, tous les objectifs fixés ont été atteints et une nouvelle feuille de route élaborée sur proposition des pays du sud eux-mêmes a été entérinée pour 2006 portant sur la lutte antiacridienne, le déminage et les catastrophes naturelles. Ce succès est dû à deux raisons fondamentales : la motivation des partenaires et la modestie des objectifs qui ne sont pas pour autant symboliques. Fort de ces réussites et d'une confiance rétablie, l'objectif est bien d'agréger d'autres partenaires et de lancer progressivement des coopérations plus ambitieuses. Toutefois, cette initiative, même si elle peut servir d'exemple de coopération « soft » réussie et d'embryon de politique européenne en Méditerranée, n'est pas à la mesure des enjeux stratégiques de la région Méditerranée. Elle a donc vocation à être complémentaire à une démarche plus ambitieuse et globale que seule l'UE est capable de mettre en œuvre.

³² Il convient de rappeler que le « 5+5 » est également un dialogue politique lancé en 1983 par la France au niveau des ministères des affaires étrangères suspendu en 1991 à cause de la guerre du Golfe, des événements en Algérie et de l'embargo contre la Libye puis relancé en 2001.

2.2.5 Les autres coopérations multilatérales

- Organisation des Nations Unies (ONU)

L'ONU mène une politique active de coopération en Méditerranée. Outre, l'aide globale au développement au travers du PAM³³ ou du METAP³⁴, l'ONU mène depuis mars 1997 une mission dans le Sahara occidental pour le règlement du conflit entre le Maroc et l'Algérie. Il est également intéressant de rappeler que l'ONUST est la première opération de maintien de la paix créée par les Nations Unies en 1948. Les observateurs militaires de l'ONUST restent déployés au Moyen-Orient pour surveiller les cessez-le-feu et les conventions d'armistice général, circonscrire les incidents isolés et les empêcher de dégénérer en conflit généralisé, aider les autres opérations de maintien de la paix déployées dans la région notamment au Liban. Enfin, l'ONU est très impliquée dans le règlement de la question chypriote mais sans grand succès³⁵.

- Organisation de sécurité et de coopération en Europe (OSCE)

L'OSCE³⁶ met en œuvre depuis 1994 un volet méditerranéen en instaurant un dialogue dans les domaines humain, politico-militaire, économique et environnemental avec l'Égypte, l'Algérie, le Maroc, la Tunisie, Israël et la Jordanie. Ce dialogue n'a pas été très efficace et les perspectives d'évolutions sont limitées. A titre d'exemple, les invitations formulées à l'Algérie et au Maroc pour participer à des missions d'observation d'élections n'ont jamais été honorées faute de budgets spécifiques. De même, la possibilité pour les pays méditerranéens de mettre des personnels à la disposition de l'OSCE n'a jamais aboutie. En effet, la charge financière est trop importante pour être assumée par les pays méditerranéens seuls et la création d'un financement par l'OSCE de leurs participations se révèle impossible faute de consensus politique au sein de l'organisation.

- Le Forum méditerranéen

Lancé en 1994 par la France et l'Égypte, le Forum méditerranéen regroupe onze partenaires du dialogue euro-méditerranéen. Il est utilisé comme laboratoire d'idées au profit du processus de Barcelone sur des sujets spécifiques notamment liés à la sécurité et la lutte antiterroriste.

2.2.6 Bilan des initiatives multilatérales de coopération.

L'énumération des différents accords peut paraître impressionnante. Néanmoins, il est difficile de définir une stratégie commune compte tenu de la disparité des coopérations, des objectifs différents voire divergents recherchés et enfin de l'hétérogénéité et du manque d'implication des pays du sud. Si l'on ne peut nier les efforts communautaires pour se rapprocher du monde méditerranéen, cette

³³ Plan d'Action pour la Méditerranée.

³⁴ Programme d'assistance technique pour la protection de l'environnement en Méditerranée établi en collaboration entre la Commission européenne, la Banque Européenne d'Investissement, la Banque Mondiale et le programme des nations unies pour le développement (PNUD).

³⁵ L'île est divisée entre la République de Chypre (grecque), reconnue par la communauté internationale et membre de l'UE, et la partie nord, occupé par l'armée turque depuis l'invasion de 1974. En février 2004, les chypriotes grecs ont rejeté par référendum le plan Annan, visant à régler le statut de l'île, alors que les chypriotes turcs l'approuvaient à une forte majorité.

³⁶ L'OSCE compte 55 pays.

mosaïque d'initiatives ne constitue pas une réelle politique euro-méditerranéenne. Qu'il s'agisse du Dialogue méditerranéen ou du processus de Barcelone, la cohabitation d'adversaires ou d'Etats ayant des contentieux ne permet pas de faire converger les intérêts de tous les partenaires et conduit inévitablement à un blocage des initiatives en matière de sécurité et de défense. Le bilan mitigé des dix années du processus de Barcelone incite à lancer des initiatives dans des espaces moins conflictuels ou plus réduits à l'instar de la démarche « 5 + 5 ». Ainsi, au plan de la politique européenne en Méditerranée, des partenariats selon le principe « 25 + 1 » devraient être privilégiés aux associations actuelles peu productives « 25 + 10 ».

2.3 Vision stratégique américaine en Méditerranée.

Le projet de GMO³⁷ a été élaboré suite aux événements du 11 septembre 2001. Il a pour ambition de transformer l'espace arabo-musulman selon trois axes majeurs : politique, sécuritaire et énergétique. Le premier volet vise à imposer le modèle américain de démocratie en insistant sur les libertés, les droits individuels, la justice et le statut des femmes. Le second a pour but de sécuriser la région en mettant l'accent sur la lutte contre le terrorisme. Cette tâche est confiée majoritairement à l'OTAN. Néanmoins, les Etats-Unis souhaitent préserver leur autorité et le contrôle militaire en Méditerranée³⁸. Le dernier volet intimement lié au précédent, vise à assurer le contrôle des réserves en hydrocarbures et l'approvisionnement énergétique des Etats-Unis. En effet, la politique américaine a pour objectif principal de garantir la sauvegarde de ses intérêts nationaux. Le libre acheminement du pétrole est une condition essentielle du bon fonctionnement de l'économie mondiale de marché, dont ils sont dépendants et qu'il importe donc d'assurer. Aujourd'hui, un réel souci de préserver l'avenir face à d'éventuelles défaillances au Moyen-Orient prévaut à Washington³⁹. Dès lors, la maîtrise et la sécurisation des flux énergétiques s'imposent comme des préoccupations majeures dans la politique étrangère des États-Unis. Si les États-Unis n'importent actuellement qu'environ 20% de leur consommation de pétrole par la Méditerranée, les prévisions d'accroissement de leur dépendance des importations, les ont conduits à soutenir vigoureusement le projet de construction du pipeline Bakou-Tbilissi-Ceyhan (BTC). La mise en service de cet oléoduc permettra au pétrole d'être embarqué dans les superpétroliers traversant la Méditerranée en direction des États-Unis et des raffineries du sud de l'Europe, allégeant d'autant la dépendance du Golfe. En outre, l'émergence de la Chine concurrente implique une surveillance et un contrôle accrus de l'axe méditerranéen.

En terme de bilan, le GMO, devenu l'initiative « Broader Middle East and North Africa » (BMENA) au sommet du G8 de Sea Island, en juin 2004, est très mal perçu par la communauté arabo-musulmane. Pourtant, les États-Unis sont les deuxièmes partenaires commerciaux de l'Égypte après l'UE. L'enjeu est clairement le passage du Canal de Suez. Toutefois la puissance économique et militaire américaine fascine encore davantage qu'elle ne suscite de rejet. Les États-Unis n'ont pas eu pendant longtemps de relations avec les pays du Maghreb. Aujourd'hui, on assiste à un rapprochement

³⁷ Grand Moyen Orient (Cf note de bas de page n°17).

³⁸ Le refus américain depuis 1996, de céder le commandement OTAN AFSOUTH (Allied Force South) de Naples, aujourd'hui JFC (Joint Force Command) à la France (au nom de l'Europe) illustre ce constat.

³⁹ Lors de son discours annuel sur l'état de l'Union (janvier 2006), le président américain a décidé qu'en 2025 les importations de pétrole en provenance du Moyen-Orient auront diminué de 75% ; source Le Figaro.

militaire bilatéral avec certains pays visant à coopérer en matière de lutte contre les réseaux terroristes. C'est plus précisément le cas de l'Algérie ou du Maroc. Les récents investissements avec l'Algérie en juillet 2001 illustrent ce constat. Après le 11/09/01, les États-Unis ont pu justifier sous couvert de la lutte contre le terrorisme, le maintien en Méditerranée d'un important dispositif militaire. La stratégie américaine à l'égard de l'UE peut alors se résumer à deux axes : d'une part, éviter que l'Union accède à un rôle prépondérant qui pourrait gêner l'action des États-Unis dans l'espace méditerranéen ; d'autre part, s'assurer que les crises ne conduisent pas l'Europe à abandonner son rôle économique dans la zone, support modérateur indispensable à une stabilité nécessaire aux intérêts américains. Dans ce contexte, l'UE doit clairement afficher sa différence sur le plan stratégique en marquant certes sa volonté de donner la priorité à l'aide au développement pour régler à long terme les problèmes de stabilité dans la région Méditerranée mais en échange d'un partenariat équilibré et aussi d'une participation active des pays du sud eux-mêmes dans ce processus démarche.

2.4 Perceptions « sudistes ».

2.4.1 Regard des pays du sud sur le nord.

Les pays du sud ont pris conscience que depuis la fin de la guerre froide la confrontation Est-Ouest avait cédé la place à un nouvel ordre mondial marqué par un axe stratégique Nord-Sud caractérisé par des luttes d'influence et des divergences d'intérêt. Dans ce cadre, ils ont compris l'intérêt de jouer plusieurs jeux ambigus en matière de coopération de sécurité et de défense avec l'UE, les pays européens, l'OTAN, sans négliger les États-Unis, qu'ils considèrent comme un acteur incontournable de la région⁴⁰. Toutefois, leurs objectifs sont davantage d'ordre économique (aides financières) que militaire. De l'OTAN, ils s'espèrent des aides militaires à l'instar du PpP. De l'UE, ils tentent de négocier davantage d'aides économiques et financières contre un engagement accru de leur part sur le volet politique et sécurité du processus de Barcelone. Dans ce domaine, les pays du sud arguent avec une certaine amertume que l'Europe malgré ses nombreuses déclarations d'intentions concernant la Méditerranée consacre encore dix fois plus de ressources à l'élargissement à l'Est qu'au partenariat euro-méditerranéen⁴¹. L'attention se porte donc légitimement vers l'OTAN que les pays du sud amalgament à tort à une organisation d'aide au développement équivalent transatlantique de l'UE.

2.4.2 Analyse des relations sud-sud

En règle générale, les échanges bilatéraux entre les pays du sud sont limités en raison des multiples contentieux qui minent leurs relations depuis la décolonisation. Le plus souvent, les coopérations sont réalisées dans le cadre « neutre » des coopérations multilatérales entre le nord et le sud. De ce point de vue, ces dernières ont joué un rôle plus positif sur la cohésion du Maghreb que bien des tentatives

⁴⁰ Les États-Unis sont la première puissance militaire méditerranéenne avec la VI^e Flotte. La puissance américaine séduit toujours un grand nombre de régimes toutefois, un sentiment ambigu règne au sein de la population partagée entre le rêve américain et le rejet idéologique des valeurs occidentales.

⁴¹ Les crédits MEDA seront réinjectés dans un cadre plus large de la politique de voisinage de l'UE qui récompense les « bons élèves » et les pays concernés par l'élargissement à l'Est. Les aides financières devraient donc aller vers les pays de l'Est au détriment des pays du Maghreb.

d'intégration sud-sud telle que l'UMA⁴². Cette fragmentation sud méditerranéenne empêche toute convergence entre d'un côté les puissances européennes et atlantiques et de l'autre la sous région méditerranéenne. L'accord d'Agadir⁴³ marque une étape décisive dans le processus d'intégration économique régionale sud-sud. Cette cohésion économique peut à l'instar du développement de l'UE déboucher sur des projets plus ambitieux de partenariats internationaux dans les domaines de la sécurité et de la défense.

Hormis les problèmes de sécurité classique et de terrorisme national auxquels ils sont confrontés depuis longtemps, les pays du sud doivent faire face à de nouvelles difficultés relativement similaires à celles rencontrées en Europe : terrorisme transnational, criminalité et trafics de drogue, immigration clandestine, etc. En particulier, les migrants d'Afrique centrale sont arrêtés de plus en plus efficacement aux rives de la Méditerranée provoquant une concentration durable de population en situation irrégulière et précaire dans ces régions. Les pays concernés doivent donc faire face aux problèmes des « sans papiers », de la ghettoïsation, du défaut d'intégration, auxquelles s'ajoutent une crise identitaire puisque qu'ils passent brutalement du statut de « victime » à celui de « gendarme ». Les attentats de Casablanca au Maroc en mai 2003 ont ouvert des perspectives de collaborations internationales de lutte anti-terroriste. En conséquence, les pays du sud manifestent un intérêt croissant pour l'expérience acquise dans ces domaines par les pays du nord : droits des étrangers, politique globale de lutte anti-immigration, instruments de leur mise en œuvre, lutte anti-terroriste, etc.

⁴² L'UMA est officiellement créée le 17 février 1989 à Marrakech par les cinq pays : Algérie, Libye, Maroc, Mauritanie, Tunisie. Il institue dans son traité un certain nombre de structures (secrétariat général, haut conseil, cour de justice), une clause de solidarité en cas d'agression (art 14) et l'interdiction de mener des actions de déstabilisation visant un autre Etat membre (art 15). L'UMA est restée une coquille vide en raison des nombreuses dissensions entre ses membres notamment algéro-marocaines sur le Sahara occidental.

⁴³ Signé à Rabat le 25 février 2004, il prévoit la mise en place d'une zone de libre-échange entre le Maroc, la Tunisie, la Jordanie et l'Égypte.

TROISIEME PARTIE

PERSPECTIVE DE POLITIQUE EUROPEENNE DE DEFENSE ET DE SECURITE EN MEDITERRANEE SOUS L'EGIDE DE L'UNION EUROPEENNE

Au vu de ce bilan mitigé, peut-on encore défendre la perspective d'une PESMéd ?

La tentation du repli parcourt l'Europe et chaque pays à un moment où les difficultés économiques⁴⁴ poussent à se réfugier dans le pré-carré national. Bien évidemment une telle solution n'est pas tenable. La Méditerranée comme le Moyen-Orient pèsent sur nos sociétés par leur proximité géographique et les enjeux évoqués dans la première partie sont considérables pour l'Europe. « *Le rôle européen dans la paix n'est pas celui du curieux et du généreux, mais celui du concerné et du menacé par les conséquences de la détérioration de la situation dans cette région*⁴⁵ », la sécurité de la péninsule européenne est clairement du ressort de l'UE. La PESMéd requiert une refondation des principes qui animent les coopérations existantes sur la base d'un partenariat équilibré, coopératif et si nécessaire circonscrit au niveau sous régional. L'existence de nombreuses initiatives incite à ne pas réinventer une nouvelle approche mais plutôt à adapter les partenariats existants afin de les rendre efficaces. Le cadre du processus de Barcelone semble pertinent sous réserve de le faire évoluer et de respecter certains aménagements tirés des enseignements de plus de dix ans de coopération avec le sud et aussi d'autres partenariats plus modestes mais empreints d'un certain succès à l'instar du « 5+5 ». En outre, les attentes des pays du pourtour sud de la Méditerranée évoquées précédemment, mais aussi de la Turquie, vis-à-vis d'une initiative européenne au Moyen-Orient est une réalité à prendre impérativement en compte. En effet, ils souhaitent une alternative à la politique des États-Unis dont ils ne peuvent que subir une relation à tous égards inégale et disproportionnée. La politique euro-méditerranéenne n'a pas vocation à être un outil utilisé contre les États-Unis, mais au contraire un outil pour rationaliser et rééquilibrer le débat transatlantique. Parallèlement, la mise en place d'une structure régionale dédiée, cohérente et adaptée aux réalités humaines, sociales, politique, économique des pays concernés doit être réalisée. Cet organisme ad hoc serait chargé de coordonner les actions entreprises dans le cadre du processus de Barcelone existant. Enfin, cette partie propose des axes de coopérations concrètes dans le domaine de la sécurité et de la défense.

⁴⁴ Le budget de l'Union européenne a été voté

⁴⁵ MOUSSA Amre, secrétaire général de la Ligue arabe, « Les relations euro-arabes », *Défense Nationale*, août-septembre 2002, p. 50.

3.1 Une nouvelle politique au sein d'un processus de Barcelone adapté

3.1.1 Préserver et renforcer les coopérations techniques notamment civiles

Paradoxalement, ce serait une erreur de limiter le champ de la politique de sécurité et de défense au strict domaine de la défense et de la coopération militaire. L'imbrication des problématiques (économiques, sociales, écologiques, humaines) nous pousse à inventer une sécurité de proximité, évitant toute logique de confrontation avec les voisins. En d'autres termes : « *de conduire l'Occident à se départir d'une vision militaro-répressive des rapports avec le Sud et l'Est méditerranéen, en commençant à édifier, conceptuellement et politiquement, un espace de "sécurité commune" à l'Europe et à la région méditerranéenne dans son ensemble prenant en compte tous les facteurs d'insécurité qui pèsent sur les peuples de la région* »⁴⁶. En outre, les arabes regardent avec suspicion les réformes et les renforcements militaires. Ainsi, sans exclure la possibilité d'un programme d'aide au développement des capacités de gestion de crise selon le principe RECAMP⁴⁷ appliqué aux pays du Maghreb, la priorité doit être donnée à la croissance économique, le dialogue des sociétés civiles et l'amélioration des conditions sociales. Ainsi, dans le cadre du processus de Barcelone des milliers de programmes sont mis en œuvres. Ils structurent un espace de coopération qui touche tous les strates sociaux et économiques : du grand projet d'infrastructure au microprojet. Il faut donc continuer de mettre l'accent sur des coopérations transversales impliquant des sujets d'intérêts majeurs communs (environnement, mer, infrastructures énergétiques, télécommunications). Les succès modestes du processus de Barcelone tiennent à ces petits programmes liant les hommes, les pays et les rives. Or, depuis quelques années, la tendance de la Commission est à privilégier les grands projets pour des facilités de gestion administrative. Il faut équilibrer les pôles « sécurité » et « intérêt général civil » du partenariat et renforcer les échanges humains afin d'éviter que les suspicions mutuelles se développent. La combinaison des instruments militaires et civiles est la clef de la réussite de la PSMéd ce qui implique une démarche interministérielle et plus largement dans le cadre de l'UE de développer une politique « inter pilier » à l'instar de celle réalisée en matière de police, de douane, et de justice.

⁴⁶ RAVENEL Bernard ; « Vers une sécurité commune en Méditerranée : démilitariser le concept de sécurité » ; Les études de Damoclès (octobre 2000)

⁴⁷ Le concept français de renforcement des capacités africaines de maintien de la paix (RECAMP) répond à la volonté des Africains d'assurer progressivement eux-mêmes la sécurité du continent. Il prévoit de renforcer les institutions sous-régionales et régionales existantes en particulier dans les domaines de la prévention et de la résolution des conflits ainsi que du maintien de la paix. ; Source internet : [<http://www.recamp5.org/>].

3.1.2 Coopération politique : une approche sous régionale et « à la carte »

Le processus de Barcelone sous sa forme indivisible n'est plus viable. Si les principes doivent demeurer, il faut pouvoir surmonter les blocages par une politique appropriée notamment sous régionale. En effet, toutes les parties de la Méditerranée ne connaissent pas une situation aussi difficile que le Proche-Orient. Il est possible de proposer des coopérations renforcées à un groupe d'États souhaitant aller plus loin ensemble dans un domaine précis (qu'il soit politique ou technique). À partir de ce qu'on appellera le principe de la « tâche d'huile⁴⁸ », on cherchera ensuite à agréger d'autres pays à cette coopération initiale. Le Maghreb apparaît aujourd'hui la zone méditerranéenne avec laquelle il serait possible d'ouvrir des coopérations en matière de sécurité, de lutte antiterroriste, mais aussi de projets sociaux ou de protection de l'environnement. Toutefois, il est indispensable que les pays du Maghreb fassent un effort pour communiquer entre eux. On peut également rechercher des actions *ad hoc*, moins institutionnelles et plus concrètes. Se concentrer sur le Maghreb apparaît à tous égards nécessaire et fructueux. L'intérêt de la régionalisation pour la stabilité a été démontré en Europe (construction de l'UE) ou dans les Amériques avec SICA⁴⁹. Le concept RECAMP vise à développer un esprit de coopération, de dialogue et d'échanges entre pays confrontés à des difficultés similaires et parfois tentés par un affrontement violent. Fort de ses succès, RECAMP pourrait être proposé aux pays de la rive sud de la Méditerranée.

3.1.3 Une politique active de résolutions des conflits

L'UE doit mener une politique active de résolution des conflits. Les bouleversements politico-stratégiques au Moyen-Orient (avènement du HAMAS au pouvoir en Palestine, disparition de la scène politique d'Ariel SHARON, guerre en Irak, etc.) peuvent être l'occasion d'un tournant dans la politique européenne. Force est de constater que l'approche américaine, plus interventionniste, est davantage décriée au sud que la philosophie européenne⁵⁰. Toutefois, cette apparente volonté européenne peut aussi être perçue « par défaut » de disposer d'une doctrine politique claire, partagée par l'ensemble des Etats membres de l'Union. Les récentes tergiversations de l'UE pour l'envoi d'une force en République Démocratique du Congo⁵¹ dans le cadre de la prochaine élection présidentielle illustrent ce qui apparaît aux yeux des pays du sud comme une marque de faiblesse.

La déstabilisation globale du Moyen-Orient créée par la guerre d'Irak peut s'avérer totalement préjudiciable pour l'Europe. Il ne faut pas laisser les pays du golfe Arabo-persique en tête-à-tête avec les États-Unis, alors même que la conquête de l'Irak a été vécue par les opinions publiques comme une agression et une occupation. L'Europe doit s'assurer que l'onde de choc de l'action américaine en Irak

⁴⁸ COUSTILLIERE Jean-François ; « Méditerranée : quel enjeu pour le XXIe siècle ? » ; Revue Défense Nationale, avril 1999.

⁴⁹ Système d'Intégration Centraméricain.

⁵⁰ Le volet politique de la déclaration de Barcelone prévoit un « Partenariat politique et de sécurité visant à définir un espace commun de paix et de stabilité ». Les participants s'engagent notamment à agir conformément à la charte des Nations unies et à la déclaration universelle des droits de l'homme, à développer l'Etat de droit et la démocratie, à respecter les droits de l'homme et les libertés fondamentales.

⁵¹ FERENCZI Thomas, « L'UE peine à mettre sur pied une opération militaire au Congo » ; Le Monde du 19 février 2006.

ne produise pas trop d'effets négatifs sur sa propre stabilité. Une politique commune pour le Proche-Orient est envisageable. Elle doit impliquer l'Irak et ses voisins occidentaux (Syrie, Jordanie, Turquie), les pays du Golfe et l'Iran. Son contenu doit aborder les questions de sécurité, de non-prolifération, de coopération économique, mais aussi la problématique de la démocratie, des droits fondamentaux et des droits de l'homme. Cette initiative ne peut pas être lancée sans associer les États-Unis à sa réalisation, mais le mouvement peut en être engagé par l'Union seule, car la politique étrangère et de sécurité de l'Union doit avoir sa logique propre. Elle peut permettre aussi de rapprocher les politiques étrangères nationales européennes. La France, la Belgique et l'Allemagne peuvent reconnecter leurs démarches sans trop de difficultés avec celles de l'Italie, de l'Espagne et de la Grande-Bretagne. Néanmoins, la politique euro-méditerranéenne ne doit pas absorber le Moyen-Orient car on se placerait alors dans une perspective d'élargissement de la coopération qui finirait par perdre son sens et son impact. « *Inclure l'Irak dans le Partenariat Euromed nécessiterait de repenser ledit partenariat. Conserver la Méditerranée comme la principale référence géographique serait de plus en plus difficile après l'inclusion de l'Irak*⁵² ». C'est pourquoi il faut mettre en place une action spécifique à l'égard du Moyen-Orient qui serait connectée à une stratégie commune pour la Méditerranée « renouvelée » dans le cadre du processus de Barcelone mais conservant sa logique autonome.

A l'évidence, le conflit israélo-palestinien nuit à l'unité des pays du sud. Il a été à l'origine de nombreux blocages dans la mise en œuvre de coopérations multilatérales. L'UE doit jouer un rôle de co-médiateur à côté des États-Unis afin d'assurer une représentation équilibrée des deux parties. En effet, au soutien inconditionnel de l'administration américaine à Israël⁵³, l'Union pourrait faire valoir une certaine neutralité et surtout un pouvoir politique sur le nouveau pouvoir palestinien. Ce constat est particulièrement pertinent aujourd'hui alors que le HAMAS, victorieux des législatives de janvier 2006, est considéré comme un groupe terroriste par les États-Unis et Israël. Un effort commun euro-américain, faisant usage de leur influence respective permettrait de résoudre le conflit sur le long terme.

L'Union doit aussi prendre ses responsabilités en Méditerranée orientale dans la résolution des différends entre la Grèce, la Turquie et les deux communautés chypriotes. L'UE dispose à cet effet d'un levier politique fort sur les différentes parties avec le processus d'élargissement afin de les presser de rejoindre la table des négociations. La politique de sécurité de l'Union vis-à-vis de l'Afrique du Nord est aussi marquée par une grande passivité. L'Union ne semble pas décidée à prendre position sur le conflit en Algérie en raison notamment de sa dépendance vis-à-vis de ce pays concernant l'approvisionnement en gaz naturel. Concernant le conflit larvé du Sahara occidental, l'intérêt des États-Unis pour cette zone dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et le développement de la coopération avec l'Algérie, est grandissant. Il est donc urgent que l'Union

⁵² Éric Philippart ; « *The Euro-Mediterranean Partnership : Unique Features, First Results and Future Challenges* », CEPS, *Working Paper* n° 10, avril 2003, p. 14.

⁵³ Les accords stratégiques entre Israël et les États-Unis comprennent notamment l'engagement des seconds à assurer constamment l'avance militaire du premier sur l'ensemble des capacités militaires arabes.

s'engage dans la résolution du conflit à hauteur des liens qui l'unissent avec le Maroc et l'Algérie et ceci en cohérence avec sa volonté d'intégration maghrébine. En effet, la crédibilité politique de l'Union face à la puissance américaine est en jeu aux yeux de la population qui souhaite un règlement équilibré.

3.1.4 Ouvrir la PESD aux partenaires méditerranéens

L'UE doit ouvrir la PESD à la participation de ses partenaires méditerranéens, comme elle l'a fait pour les pays candidats à l'adhésion, pour les nouveaux membres européens de l'OTAN non UE et même pour la Russie et l'Ukraine. Il s'agirait d'impliquer les pays du Sud, à l'instar de ce qui est fait pour les pays de l'Est, dans les nouvelles structures militaires de l'Union ou dans les réunions de développement de la PESD afin, in fine, de les faire participer aux opérations militaires de l'UE. Cette participation concrète est susceptible de relancer la confiance entre les deux rives aussi bien qu'entre les pays du Sud eux-mêmes étant donné la nature multilatérale de la PESD. Elle permettrait d'établir un dialogue de sécurité étroit et institutionnalisé comme cela est prévu par la Charte pour la paix et la stabilité à tous les niveaux : experts, diplomates, militaires, ministres des affaires étrangères et de la Défense. Cette démarche constituerait l'embryon d'une véritable politique euro-méditerranéenne. A l'heure où les politiques unilatérales sont ressenties comme interventionnistes et donc rejetées par les pays du sud, ouvrir l'accès à un cadre réellement multilatéral comme la PESD, serait un signal extrêmement fort et efficace de la volonté de coopérer avec les pays du Sud.

3.1.5 Une complémentarité avec l'OTAN recherchée

Il semble nécessaire pour obtenir davantage de lisibilité pour les pays du sud, sans pour autant cloisonner de façon rigide les missions dédiées à l'une ou l'autre des organisations, de définir un rôle spécifique à l'UE et à l'OTAN dans le cadre de la gestion de crise. La répartition des responsabilités dans une démarche complémentaire pourrait être la suivante : l'UE dans le cas d'un besoin d'intervention rapide et l'OTAN dans celui d'un conflit de forte intensité ou dans le cadre de la dissuasion. La PESMéd apporterait son concours sur la réforme de l'Etat et des institutions, notamment militaires, ainsi que les activités politico militaires (formation de haut niveau, dialogue stratégique, etc.). L'OTAN assurerait l'entraînement pour garantir l'interopérabilité, l'élaboration des procédures et des méthodes. Le rôle des deux institutions en Méditerranée apparaît complémentaire pour peu qu'on laisse à l'action de l'OTAN sa dimension essentiellement orientée vers le militaire et la défense.

3.2 Organisation et financement

Outre la volonté politique indéniable « affichée » au travers des différentes coopérations existantes et des déclarations officielles (annexe 2), la crédibilité et l'efficacité de la PESMéd supposent aussi de disposer des moyens financiers nécessaires à sa mise en œuvre. L'élargissement au volet sécurité et défense du processus de Barcelone de financements communautaires témoignerait d'une volonté politique européenne forte en Méditerranée. Peut-on envisager un financement commun de la PESMéd

à l'instar des crédits MEDA ou du financement de la Fondation Ana Lindht⁵⁴ respectivement des volets économique et socioculturel du processus de Barcelone ?

Les avancées⁵⁵ dans le financement des opérations de l'UE dans le cadre de la PESD permettent d'envisager le développement d'instruments financiers spécifiques dédiés aux activités liées à la PESMéd mettant en avant l'intérêt général de l'UE d'améliorer la stabilité dans la région méditerranéenne. Ce budget pourrait être géré par une banque « euro-méditerranéenne » permanente chargée du cofinancement des initiatives d'intérêt commun en Méditerranée comme par exemple la sûreté maritime ou aérienne.

Pour la mise en œuvre, un organisme permanent émanant du processus de Barcelone, auquel seraient associés des représentants des Etats-Unis et du Canada, gèrerait les initiatives pouvant émaner d'un noyau réduit de pays volontaires et répartirait les responsabilités entre les différents acteurs en Méditerranée (essentiellement Dialogue méditerranéen, « 5+5 » et PESD). Il serait chargé d'exécuter les décisions et d'assurer le suivi des activités de coopérations et des mesures de confiance et de sécurité dans le cadre du partenariat et enfin de réaliser une veille stratégique dans le but de prévenir les conflits et d'orienter la politique de sécurité commune. Cette dernière mission implique la création d'un centre de situation permanent ou d'une cellule dédiée au sein des structures de conduite de crise de l'Union (COPS⁵⁶, CMUE⁵⁷, EMUE⁵⁸), capable le cas échéant d'être utilisé dans la gestion de crise. Il pourrait être composé des ambassadeurs, de conseillers militaires mais également d'experts issus de la région méditerranéenne afin d'être plus proche des réalités humaines et des besoins des pays concernés en matière de sécurité et de défense. Un secrétariat permanent compléterait cette organisation et serait responsable de la coordination entre les trois volets du partenariat euro-méditerranéen. La nomination d'un responsable originaire des pays du sud à la tête de l'une ou l'autre de ces institutions serait un gage supplémentaire de confiance mutuelle et de réussite. De plus, la PESMéd pourrait s'accompagner d'un transfert progressif d'une partie des activités bilatérales vers une gestion communautaire dans la mesure où les pays européens concernés y souscriraient. Les activités correspondantes seraient ainsi inscrites au catalogue des actions de la PESD consolidant la crédibilité de la défense européenne en construction. Selon le principe de « nation cadre » les pays ayant eu l'initiative de telle ou telle coopération pourraient garder s'ils le souhaitent la responsabilité de leur exécution. L'intérêt de ce transfert réside également dans la possibilité de trouver des financements à certaines coopérations difficiles à réaliser à défaut. A titre d'exemple, un exercice participant à la protection des frontières de l'Europe pourrait légitimement bénéficier d'un soutien financier de l'Europe.

⁵⁴ La Fondation Ana Lindht, inaugurée le 20 avril 2005 à Alexandrie, est un exemple de nouvelle orientation du partenariat euro-méditerranéen basé sur le dialogue, la connaissance mutuelle, l'échange entre nos sociétés, et des activités communes dans le domaine de la sécurité civile, de l'immigration, de la coopération judiciaire.

⁵⁵ Un projet appelé « Athéna » prévoyant la mutualisation des coûts communs des opérations militaires de l'UE, a été adopté par le conseil des ministres de l'UE le 23 février 2004. En janvier 2005, la création d'un fond d'anticipation dans le cadre du concept de force de réaction rapide, a été décidé en Conseil de l'UE.

⁵⁶ Comité politique et de sécurité

⁵⁷ Comité militaire européen

⁵⁸ Etat-major de l'Union européenne

3.3 Propositions de coopération en matière de sécurité et de défense

L'élaboration de propositions concrètes dans le cadre d'une PESMéd refondée requiert au préalable de s'accorder sur des objectifs stratégiques communs concernant cette zone très hétérogène mais surtout de renoncer à certains intérêts ou préférences purement nationaux au profit des intérêts communautaires et ceux des pays du sud.

3.3.1 Domaine de la formation

La formation des élites donne de très bons résultats en matière de coopération de défense. La création d'une session méditerranéenne au Collège européen de sécurité et de défense (CESD) permettrait de développer ces échanges. Elles sont considérées comme valorisantes par les différentes parties et constituent des investissements précieux sur le long terme. En effet, de nombreux stagiaires du sud ayant suivi des cours dans les organismes de formation du nord sont ensuite appelés à occuper de hautes fonctions dans leur pays respectifs. La France tire ainsi depuis longtemps les bénéfices de ce type de collaboration dans le cadre de sa politique africaine. Elle offre notamment des places au CID ou à la session euro-méditerranéenne de l'IHEDN rassemblant des représentants des deux rives de la Méditerranée. Une démarche analogue réalisée au sein du CESD permettrait d'associer les jeunes élites des pays du sud à la réflexion européenne en matière de sécurité et de défense et de créer une base solide de dialogue et de confiance entre les deux rives de la Méditerranée.

3.3.2 Création d'un centre européen d'entraînement interarmées et interalliés

Les forces armées européennes ont un besoin commun de centre d'entraînement tactique. En effet, les opérations sont de plus en plus complexes, interarmées, interalliés et exigent un niveau de préparation opérationnelle important en multinational dans des polygones spécialement conçus à cet effet : vaste espace de manœuvres terrestres ou aériennes, équipé d'outils de restitution, de briefing et de débriefing, de champs de tir, d'infrastructures d'accueil, etc. En Europe, des contraintes fortes et multiples pèsent sur les activités militaires d'entraînement de grande envergure comme la réduction des espaces d'entraînement au profit des activités civiles, la rareté des infrastructures ad hoc ou encore l'impact de plus en plus important des nuisances sonores. La suprématie américaine en matière d'entraînement complexe en interalliés et la dépendance de l'Union dans ce domaine sont indéniables avec notamment les exercices RED FLAG, COPE THUNDER ou AIR WARRIOR. La réduction des budgets de défense alloués à la préparation opérationnelle et le chantage exercé par les Etats-Unis pour participer à ces exercices ont incité les pays européens à rechercher des solutions alternatives. Dans ce domaine le sud dispose d'atouts considérables en termes d'espaces aériens ou terrestres, de conditions météorologiques propices à l'activité militaire et de nuisances. Fort de ce constat, des démarchent ont d'ores et déjà été initiées par certains pays⁵⁹ dont la France pour installer un tel centre au sud de la Méditerranée. Toutefois, l'ampleur des investissements nécessaires implique un engagement en coopération. L'Europe pourrait se saisir de ce projet de création d'un centre tactique européen d'entraînement dans le cadre de la construction de l'Europe de la défense. Il pourrait faire l'objet d'un

⁵⁹ La Turquie a récemment ouvert un centre d'entraînement à vocation « air » et y organise des exercices intitulé « *Anatolian Eagle* ».

financement innovant partagé entre des sources étatiques et privées. Les pays du nord en tireraient des bénéfices substantiels en termes d'amélioration de l'entraînement, d'optimisation des dépenses et d'indépendance vis-à-vis des américains. Il serait l'occasion de donner une dimension « méditerranéenne » aux exercices de l'UE. Les pays du sud disposeraient de capacités d'entraînement jusque là inexistantes avec le nord mais également entre eux. Ces espaces de manœuvres communs sont susceptibles d'améliorer les relations sud-sud. Surtout, ils pourraient espérer des retombées économiques et financières de la location de leur espace. Enfin, plus globalement l'interopérabilité entre les deux rives de la Méditerranée serait améliorée.

3.2.3 Création d'une force d'intervention rapide interarmées multinationale

Il s'agirait d'élargir au sud le concept de force de réaction rapide multinationale armée par les pays du sud et sous commandement mixte. A l'instar des « Battle Group 1500 » ou des forces de gendarmerie européennes créés dans le cadre de la PESD, il semble particulièrement intéressant de proposer aux pays du sud de développer des forces de réaction rapide capables d'agir sur demande en cas de crise ou de conflit. Ce projet présente le triple avantage d'être accessible à pratiquement tous les pays méditerranéens, de laisser aux pays le choix du type et du niveau de leur contribution et enfin, d'être dénué d'arrière pensées puisque le concept existe déjà en Europe et bénéficie d'une certaine légitimité auprès des populations. Ces forces pourraient initialement être utilisées dans un cadre humanitaire ou d'exercices multinationaux afin de restaurer la confiance puis une utilisation en cas de crise pourrait être envisagée. Cette force pourrait être utilisée dans le cadre des contrôles des flux migratoires avec les moyens de renseignements et de contrôle de l'UE (marine, moyens aérien, drones de surveillance, etc.). Dans le cadre du contrôle et de la sécurisation de l'approvisionnement énergétique de l'Europe, l'EUROMARFOR pourrait être utilisée de façon complémentaire ou en relève de la 6^{ème} flotte américaine en Méditerranée le cas échéant sous commandement mixte. Certaines stratégies nationales mettant en jeu des intérêts plus larges pourraient passer progressivement sous la tutelle de l'UE comme la sécurité de l'espace aérien ou maritime.

CONCLUSION

Les nombreuses initiatives de coopération entre les deux rives de la Méditerranée démontrent l'intérêt des pays européens et plus généralement de l'occident pour cette région. En effet, les enjeux stratégiques pour l'Europe sont multiples : libre échange au carrefour de trois continents, approvisionnement énergétique, développement économique. L'instauration d'une paix durable, d'une stabilité propice au développement économique constituent donc un objectif prioritaire de l'UE. Paradoxalement, la diversité mais également la disparité des coopérations sous-tendent une certaine inefficacité des démarches engagées depuis la fin de la guerre froide. L'intérêt d'élaborer une politique européenne de sécurité et de défense en Méditerranée (PESMéd) sous l'égide de l'UE semble donc avéré.

Toutefois, il est nécessaire de prendre en compte la particularité du contexte géopolitique actuel et plus généralement des relations entre les deux rives de la Méditerranée. En effet, depuis le 11 septembre 2001, un climat contrasté variant entre méfiance et intérêt, domine les relations entre le nord et le sud en matière de sécurité et de défense. De plus, il est indiscutable que les enjeux stratégiques dans la région Méditerranée sont principalement d'ordres économiques, sociologiques ou politiques et finalement peu des domaines de la défense et du militaire.

En conséquence, l'UE doit absolument éviter que ses relations avec les pays du sud soient dominées par la sécurité militaire au risque que la méfiance évoquée perdure. La politique commune euro-méditerranéenne doit s'inscrire dans le cadre plus large de la politique extérieure de l'Union caractérisée par la prééminence des droits humains, de la démocratisation, du développement économique, du dialogue entre les cultures. Afin de réduire les fractures et développer la paix et la sérénité il importe d'agir sur tous les facteurs : économiques, culturels, sociaux, religieux, politiques.

En outre, la PESMéd n'est pas viable sans une volonté forte des pays du sud. Ils ont aussi une responsabilité majeure dans la réussite de la stabilisation de l'espace méditerranéen. Ils devront réaliser un triple effort d'intégration intra-méditerranéenne (cohésion sud-sud), de développement de leur société au plan politique, économique, social et des droits fondamentaux et enfin de proposer spontanément des axes de coopérations.

La PESMéd requiert au préalable de s'accorder sur des objectifs stratégiques communs concernant cette zone très hétérogène donc de renoncer à certains intérêts purement nationaux au profit de l'intérêt communautaire. La crédibilité de l'UE dans ce domaine requiert une unité politico-militaire inexistante à ce jour mais qui verra le jour au fil de la maturation de la PESC et de son volet militaire la PESD. Les instruments de cette politique se mettent progressivement en place mais l'échec de la nouvelle constitution freine la mise en place d'une véritable chaîne européenne autonome et efficace de décision dotée d'un réel pouvoir d'action, d'une crédibilité et d'une légitimité internationale. Il ne peut pas y avoir de PESMéd commune sous l'égide de l'UE s'il n'y a pas de volonté politique

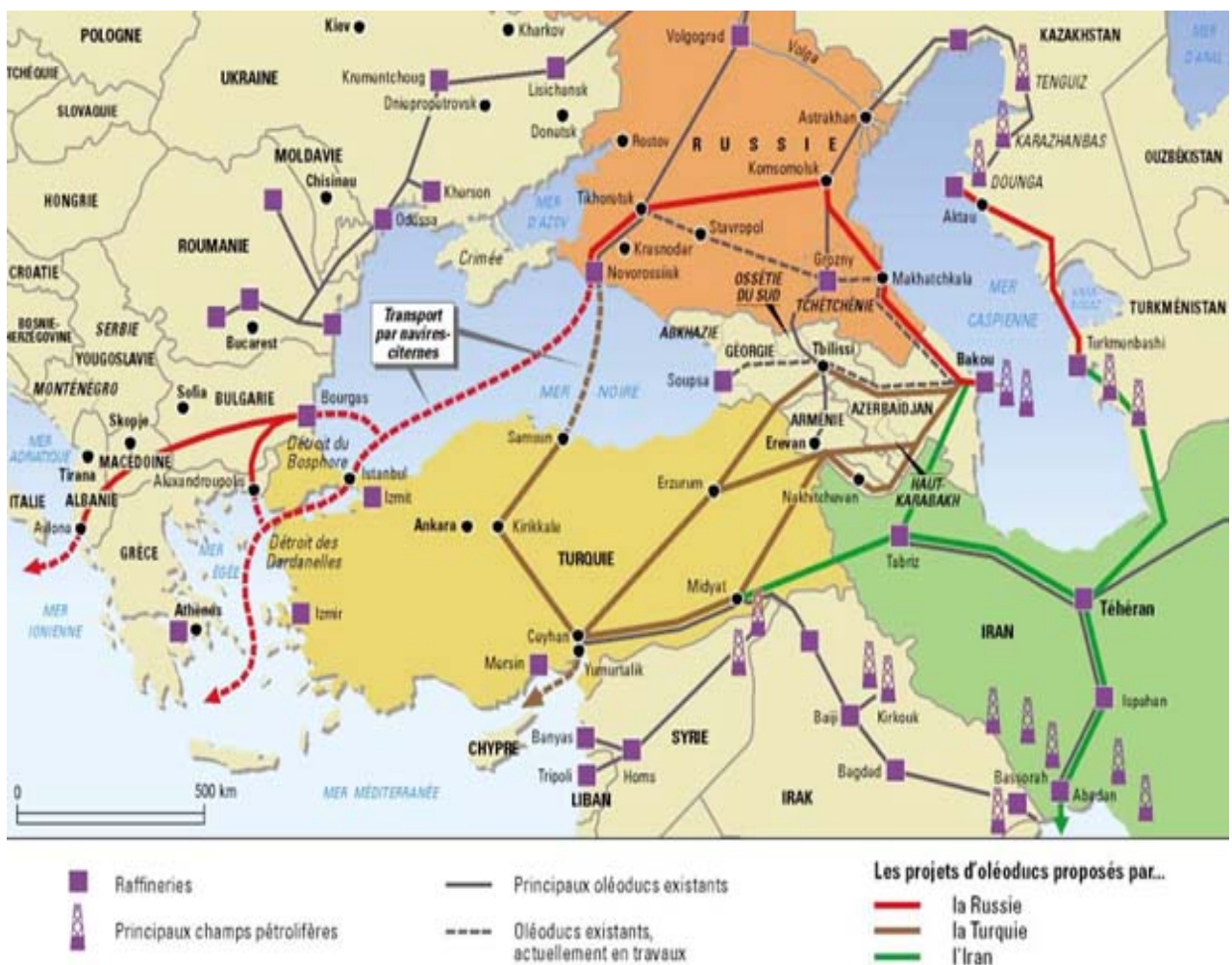
suffisante et de stratégie politico-militaire convergente à l'échelle des 25 voire des 26 si l'on anticipe l'intégration du géant turc. Il importe alors de définir clairement une stratégie de l'UE en Méditerranée, forte et déterminée, associée à des démarches politico-militaires démonstratives de cette volonté. L'ouverture progressive la PESD à la participation des partenaires méditerranéens, y intégrer une véritable capacité de gestion de crise en Méditerranéen au travers d'institutions permanentes serait un signal efficace pour montrer notre détermination.

En attendant l'avènement de cette « unité politico-stratégique européenne », la mise en œuvre dans le cadre du processus de Barcelone de coopérations bilatérales concrètes, pragmatiques, basées sur la confiance mutuelle et étendues le cas échéant au niveau sous régional à l'instar du « 5+5 » constitue une solution « intérimaire » qui devrait permettre à terme de développer des projets plus ambitieux de coopérations de sécurité et de défense grâce notamment à l'émergence des structures militaires de l'UE. Concomitamment, la création d'institutions dédiées et permanentes au sein de l'UE devrait permettre le financement, la gestion des coopérations et surtout la coordination des différentes initiatives menées en Méditerranée. Ainsi, outre les pays de l'UE et ceux du sud de la Méditerranée directement impliqués, la PESMéd ne peut pas se faire autrement qu'en concertation avec les pays du G8⁶⁰ car le problème est si vaste qu'il dépasse les capacités d'un seul pays, les pays du Sud non participants car la dynamique de groupe est susceptible d'attirer de nouveaux candidats et enfin les Etats-Unis et l'OTAN qui tout deux constituent des acteurs incontournables du bassin méditerranéen.

⁶⁰ Allemagne, Canada, Etats-Unis, France, Italie, Japon, Royaume-Uni, Russie

ANNEXE 1

GÉOPOLITIQUE DU PÉTROLE AU MOYEN-ORIENT



Source : THUAL François, *Le Douaire de Byzance*, Paris; Ellipses (l'Orient politique), 1998

ANNEXE 2

POLITIQUE EUROPEENNE DE SECURITE

Synthèse

La vision commune de l'UE en matière de sécurité est définie dans un document de stratégie intitulé « *Une Europe sûre dans un monde meilleur* »⁶¹ adopté au conseil européen à Bruxelles le 12 décembre 2003. Après avoir rappelé les évolutions de l'environnement international depuis la fin de la guerre froide et les principaux problèmes actuels (conflits régionaux, pauvreté, mauvaise gouvernance, problème environnementaux et énergétiques), le document identifie les principales menaces : terrorisme, prolifération des armes de destruction massive, Etats déliquescents et crime organisé. Les objectifs stratégiques de l'Union sont ensuite définis :

- extension de la zone de sécurité européenne : Balkans, nouveaux voisins orientaux (Ukraine, Moldavie, Biélorussie), Sud Caucase, Méditerranée, notamment Proche-Orient,
- renforcement de l'ordre international à travers le rôle des organisations internationales et régionales notamment des Nations unies et la relation transatlantique,
- réponse aux menaces par des moyens multiformes.

Dans ce domaine, le Conseil européen a décidé de créer une cellule de planification au sein de l'EMUE, afin de renforcer sa capacité à assurer l'alerte rapide, l'analyse des situations, la planification stratégique et la coordination des instruments civils et militaires au cours d'une opération. En son sein, pourra être activé en tant que de besoin un centre d'opération responsable de la planification et de la conduite d'une opération de l'Union.

Concernant la Méditerranée le document précise que « *d'une manière générale, la zone méditerranéenne reste confrontée à de graves problèmes de stagnation économique, de tensions sociales et de conflits non résolus. Les intérêts de l'UE exigent un engagement continu à l'égard des partenaires méditerranéens grâce à une coopération plus efficace dans les domaines de l'économie, de la sécurité et de la culture, dans le cadre du processus de Barcelone. Un engagement plus large avec le monde arabe devrait également être envisagé* ».

⁶¹ SOLANA Javier ; Conseil européen, Thessaloniki, juin 2003 ; [<http://ue.eu.int>], novembre 2005.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages en français

- ADRIEN Michel, BERAUD Denis, BOUQUIN Alain, BUTLER Nicolas, DRUART Marcel, GALTIER David, LEONARD Philippe, PAULUS Olivier, ROTH Pierre-André, VERWAERDE Stéphane ; « *Processus de Barcelone et Dialogue méditerranéen* » ; *Collection des chercheurs militaires* ; Les Éditions des Riaux, avril 2005.
- ADRIEN Michel, BONNEMAISON Éric, VECHAMBRE Jean-Régis ; « Le financement des moyens militaires engagés ou employés par l'Union européenne » ; *Collection des chercheurs militaires* ; Les Éditions des Riaux, novembre 2005.
- BRAS Philippe, GALTIER David, MORIZOT Jean-Robert, « *Forces armées européennes et terrorisme international* » ; *Collection des chercheurs militaires* ; Les Éditions des Riaux, décembre 2005.
- CORDELLIER Serge ; DIDOT Béatrice, « *L'Etat du monde* » ; *Annuaire économique géopolitique mondial 2005* ; Editions La Découverte, Paris – 2004.
- DAGUZAN Jean-François, GIRARDET Raoul ; « *La Méditerranée, nouveaux défis, nouveaux risques* » ; Publisud, 1995.

Articles de revues en français

- BESSIS Sophie ; « *Dix ans après Barcelone : état des lieux du partenariat euro-méditerranéen* » ; La revue internationale et stratégique, n°59, automne 2005 ; Dalloz/Iris.
- BISCOP Swen ; « *Ouvrir l'Europe au sud, la PESD et la sécurité euro-méditerranéenne* » ; Revue du marché commun et de l'UE, n°465, février 2003.
- COUSTILLIERE Jean-François ; « *Méditerranée : quel enjeu pour le XXI^e siècle ?* » ; Revue Défense Nationale, avril 1999 ; Comité d'études de défense nationale.
- COUSTILLIERE Jean-François ; « *Méditerranée : « 5+5 » et initiative de sécurité* » ; Revue Défense Nationale, n°5, mai 2005 ; Comité d'études de défense nationale.
- COUSTILLIERE Jean-François ; « *L'UE et la relance du volet « politique et sécurité » du processus de Barcelone* » ; Revue Défense Nationale, n°10, octobre 2005 ; Comité d'études de défense nationale.
- COUSTILLIERE Jean-François ; « *Enjeux de l'initiative française de sécurité en format « 5+5 »* » ; Les Cahiers de Mars, n°185, 3^{ème} trimestre 2005.
- DAGUZAN Jean-François ; « *La fin de l'Union du Maghreb arabe ?* » ; Les Cahiers de Mars, n°185, 3^{ème} trimestre 2005.
- DAGUZAN Jean-François ; « *La Méditerranée en quête d'une organisation politico-stratégique* » ; Revue Défense Nationale, octobre 1997.
- DILAMI Abdelmounaïm ; « *Intégrisme et sécurité, nouvelle donne stratégique en Méditerranée* » ; Revue Défense Nationale, n°10, octobre 2005 ; Comité d'étude de défense nationale.
- FALZONE Christian-Charles ; « *Regard d'un officier sur la Méditerranée* » ; Revue Défense Nationale, n°2, février 2006 ; Comité d'études de défense nationale.
- HAENEL Hubert ; « *Défense européenne : quelles perspectives ?* » ; Revue Défense Nationale, n°5, mai 2005 ; Comité d'études de défense nationale.

- H. ZOUBIR Yahia ; « *Changement et continuité de la politique des Etats-Unis au Maghreb* » ; La Nouvelle République, mardi 5 avril 2005.
- HALEVI Ilan ; « *L'Euroméditerranée, dix ans après* » ; La revue internationale et stratégique, n°59, automne 2005 ; Dalloz / Iris.
- SADOUX Antoine ; « *La PESD : un moyen d'assurer la position de la France en Afrique* » ; Revue Défense Nationale, n°10, octobre 2005 ; Comité d'études de défense nationale.

Divers

- Discours de M. Jacques CHIRAC, Président de la République, lors de l'ouverture de la XIIIème conférence des ambassadeurs au palais de l'Elysée le 29 août 2005.
- Conférence sur le thème : « Quel avenir pour les relations euro-méditerranéenne ? » présentée et animée par monsieur Denis Bauchard, conseiller chargé de l'unité Maghreb/Moyen-Orient à l'institut français des relations internationales (IFRI) le 23 novembre 2005.
- Journée d'étude sur le thème : « *Afrique du nord : stabilité et instabilité au XXIe siècle* » ; Fondation pour la Recherche Stratégique ; mercredi 18 janvier 2006.
- Entretien avec le Capitaine de vaisseau PIPOLO Christophe ; Chef de la section « Europe/Amérique du Nord » du bureau coopération et relations extérieures de l'état-major de la marine ; Etat-major de la Marine, vendredi 3 mars 2006.
- Entretien avec le Chef d'escadron GUERDER Jean-Christophe ; Officier traitant zone Méditerranée de la division Monde de l'état-major des Armées ; Etat-major des Armées, lundi 6 mars 2006.

Documents Internet

- DUFOUR Jean ; « *La Méditerranée : un sous-ensemble stratégique flou, une source de paradoxes* » ; 12 mars 1999 ; [<http://www.frstrategie.org/debats/osiris/mediterranee/contrib1.htm>]
- SOLANA Javier (haut représentant de l'UE pour la PESC) ; « *Une Europe sûre dans un monde meilleur* » ; Conseil européen ; Thessaloniki, le 20 mai 2003, [<http://ue.eu.int>], février 2006.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	1
PREMIERE PARTIE.....	3
ENJEUX STRATEGIQUES DE DEFENSE ET DE SECURITE DANS LE BASSIN MEDITERRANEEN	3
1.1 Des menaces sérieuses à traiter.....	3
1.1.1 Risque de crise économique majeure dans les pays du sud.....	3
1.1.2 La maîtrise démographique et le contrôle des flux migratoires.....	4
1.2 Des menaces directes contre l'UE faibles	6
1.2.1 Des menaces strictement militaires inexistantes.....	6
1.2.2 Interdépendance économique « garde fou » d'actions hostiles	6
1.3 Des menaces sur les intérêts vitaux de l'UE	7
1.3.1 Menace sur la libre circulation en Méditerranée.	7
1.4 Bilan des enjeux et des risques stratégiques en Méditerranée.....	8
DEUXIEME PARTIE	9
COOPERATIONS EXISTANTES DANS LE DOMAINE DE LA SECURITE ET DE LA DEFENSE EN MEDITERRANEE.....	9
2.1 Coopérations bilatérales avec les pays du sud.....	9
2.1.1 Coopération bilatérale française en Méditerranée	10
2.1.2 Coopération bilatérale italienne en Méditerranée	10
2.1.3 Coopérations bilatérales espagnoles en Méditerranée	11
2.1.4 Coopération bilatérale grecque en Méditerranée	11
2.1.4 Coopérations bilatérales portugaises en Méditerranée	11
2.1.2 Bilan des coopérations bilatérales en Méditerranée	11
2.2 Coopérations multilatérales en Méditerranée.....	12
2.2.1 L'UEO et les EUROFOR.	12
2.2.2 Dialogue méditerranéen de l'OTAN.....	13
2.2.3 Le processus de Barcelone de l'UE.	14
2.2.4 Dialogue « 5 + 5 »	16
2.2.5 Les autres coopérations multilatérales.....	17
2.2.6 Bilan des initiatives multilatérales de coopération.	17
2.3 Vision stratégique américaine en Méditerranée.	18
2.4 Perceptions « sudistes ».....	19
2.4.1 Regard des pays du sud sur le nord.....	19
2.4.2 Analyse des relations sud-sud.....	19

TROISIEME PARTIE	21
PERSPECTIVE DE POLITIQUE EUROPEENNE DE DEFENSE ET DE SECURITE EN MEDITERRANEE SOUS L'EGIDE DE L'UNION EUROPEENNE.....	21
3.1 Une nouvelle politique au sein d'un processus de Barcelone adapté	22
3.1.1 Préserver et renforcer les coopérations techniques notamment civiles	22
3.1.2 Coopération politique : une approche sous régionale et « à la carte ».....	23
3.1.3 Une politique active de résolutions des conflits	23
3.1.4 Ouvrir la PESD aux partenaires méditerranéens	25
3.1.5 Une complémentarité avec l'OTAN recherchée.....	25
3.2 Organisation et financement.....	25
3.3 Propositions de coopération en matière de sécurité et de défense.....	27
3.3.1 Domaine de la formation	27
3.3.2 Création d'un centre européen d'entraînement interarmées et interalliés	27
3.3.3 Création d'une force d'intervention rapide interarmées multinationale	28
CONCLUSION	29
ANNEXE 1.....	31
GÉOPOLITIQUE DU PÉTROLE AU MOYEN-ORIENT.....	31
ANNEXE 2.....	32
POLITIQUE EUROPEENNE DE SECURITE	32
BIBLIOGRAPHIE.....	33
TABLE DES MATIERES.....	35